

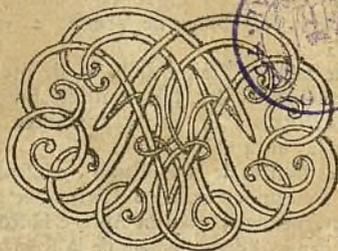
MERCURE
HISTORIQUE
ET
POLITIQUE,

*Contenant l'état présent de l'Europe,
ce qui se passe dans toutes les Cours,
l'intérêt des Princes, leurs brigues,
& généralement tout ce qu'il y
a de curieux pour le*

Mois de Janvier 1715.

Le tout accompagné de Réflexions Poli-
tiques sur chaque Etat.

TOME CINQUANTE-HUITIÈME.



A LA HAYE,
Chez HENRI van BULDEREN.

M. DCC. XV.

Avec Privilège des Etats de Holl. & Westf.

AVERTISSEMENT.

On trouve chez les *Freres van Dole*, à a Haye, les Livres suivans.

Histoire de la Rebellion & des Guerres Civiles d'Angleterre, par le Comte de Clarendon, 6 Vol. in 12.

Discours sur le Gouvernement, par A. Sidney, Ambassadeur de la République d'Angleterre près de Charles Gustave, Roi de Suede, 3 vol. in 12.

Histoire Généalogique de la Maison Royale de France, & des grands Officiers de la Couronne & de la Maison du Roi, Folio, 2. vol. à Paris 1712.

Histoire de l'Empire, par le Sr. Heiff, Nouvelle Edition, continuée jusques à present, & augmentée de plusieurs Remarques, en 5. vol à Paris 1711. in 12.

Histoire de la Ligue de Cambray, contre la République de Venise, 2. vol. in 12.

Recueil des Traitez de Paix, de Trêve & d'Alliance, &c. faits entre les Empereurs, Rois, & autres Puissances du Monde, en 4 vol. in Folio.

Les Delices de la Hollande, contenant une Description exacte du Païs & de son Gouvernement, avec un Abregé Historique depuis l'établissement de la République, jusqu'à l'an 1710. 2 vol. in 12.

On y trouve aussi le Mercure Historique, au commencement de chaque mois; & toutes sortes de Livres nouveaux & autres à un prix raisonnable.



AVANT-PROPOS.

LES Evénemens remarquables de l'Année qui vient de s'écouler ont excité tout à tour des mouvemens de joye & de tristesse, selon les différentes causes qui les ont fait naître, ou selon les effets nuisibles ou avantageux qu'ils ont produit, ou qu'on en devoit naturellement attendre. La Mort, par exemple, de la Reine d'Espagne, qui, vers le commencement de cette même Année, avoit jetté la Cour de Madrid dans un si grand Deuil, vient d'être en quelque façon réparée par le Mariage de S. M. Catholique avec la Princesse de Parme.

Le Roi de France a tâché de se dédommager, ou tout au moins de se consoler de la Mort prématurée du Duc de Berri son troisième Petit Fils, arrivée au Printems dernier, & dont la perte lui devoit être d'autant plus sensible qu'elle ne suivoit que de peu d'années celles de son Fils unique & des aînez de ses Petits-Fils & arrières Petits-Fils, par l'augmentation des Princes de son Sang dans les Personnes de ses deux Fils légitimez, le Duc du Maine, & le Comte de Toulouse, & par un Testament autentique

4 AVANT-PROPOS.

dont on ignore à la vérité le contenu ; mais qu'on assure être avantageux à la Famille Royale.

La Mort inopinée de la Reine de la Grande-Bretagne, qui, vers la fin de l'Été, ne causa pas moins de chagrin que d'inquiétude, tant dans ce Royaume qu'en quelques autres Etats, se trouve très-heureusement réparée par l'Avènement à la Couronne d'un puissant Prince, qui, par son équité naturelle & par son attachement à la Cause commune, a fait connoître de tout tems, que son unique but ne tendoit qu'à rétablir entièrement le Repos dans la Grande Bretagne, & à affermir par ce moyen celui du reste de l'Europe.

Le Traité de *Rastad* conclu au mois de Mars & confirmé par celui de *Bade* au mois de Septembre ; cette Paix en un mot, entre l'Empire & la France, doit être sans difficulté considérée comme l'Événement le plus souhaitable que l'Europe pût attendre ; puis que c'est de l'exécution de cette Paix, qui semble mettre le dernier Seau à tous les Traitez particuliers conclus depuis deux ans, qu'on doit attendre les grands avantages qu'on se promet depuis tant de tems d'une Paix générale.

Le Retour du Roi de Suède dans ses Etats ne doit être aussi considéré que comme un Événement considérable : Mais on ne sauroit encore dire précisément quelle

part

AVANT-PROPOS. 5

part toute l'Europe doit prendre à la joye que les Sujets de ce Prince font paroître de son arrivée. Il est certain que la Suède en particulier, & une bonne partie des Etats du Nord, ont un très grand besoin de la Paix après une si longue & si ruineuse Guerre, si S. M. Suédoise revient dans des dispositions de mettre fin à tant de maux, qui peut douter que tout le Monde ne doive être véritablement ravi de son retour, & qu'on ne le comble de bénédictions ? Y a-t-il en effet moins d'Héroïsme pour un Prince Chrétien, à sacrifier son ressentiment, quelque juste qu'il puisse être au bien de ses Sujets, & d'une partie de l'Europe, en faisant une Paix raisonnable, qu'à poursuivre ses droits & à se venger même d'une manière glorieuse, mais aux dépens des biens & de la vie de tant de milliers d'Hommes ?

Après avoir repassé les principaux Evénemens de l'Année dernière, on pourroit naturellement s'attendre à trouver ici quelques réflexions sur l'état où se trouve l'Europe au commencement de cette Année 1715. qui puissent faire concevoir quelques heureux présages de ce qu'on peut espérer d'avantageux pendant le reste de son cours : Mais les plus belles dispositions sont si sujetes au changement, & les douceurs les plus aparentes peuvent être troublées par tant de sortes de maux

A 3

que

6 AVANT-PROPOS.

que la prudence ne permet pas qu'on se flate de rien par avance en ce monde.

La Paix presque Générale en Europe, si on en excepte le Nord, où elle n'est pas encore tout à fait desespérée, peut faire à la vérité concevoir des espérances avantageuses; mais outre la nouvelle Guerre dont on est menacé de la part des Turcs, on remarque, malgré qu'on en ait, que cette Paix commencée depuis près de deux ans, n'a point encore rétabli, entre divers Souverains, cette confiance qu'une si longue Guerre leur avoit fait perdre: & c'est ce qui est cause que la plupart des Traitez s'exécutent si lentement. D'ailleurs, quelques-uns de ces Potentats, qui n'ont mis les armes bas que par l'impuissance de fournir aux dépenses de la Guerre, n'ayant pas entièrement renoncé aux manières de vouloir faire trembler leurs Voisins en entretenant de grosses Armées, n'ont point encore déchargé leurs Peuples, dont ils ne tirent guère moins qu'avant la Paix. D'autres épuisés par les dépenses qu'ils ont été obligés de faire pour la défense de leur liberté, n'ont point encore pû suivre le penchant qu'ils ont naturellement à soulager leurs Sujets d'un fardeau dont ils sont eux-mêmes obligés de porter leur part, partageant ainsi avec eux les suites facheuses des malheurs du tems. Le Commerce même, qui seul seroit capable

AVANT-PROPOS. 7

de réparer une partie de ces pertes, & qui fleurit ordinairement pendant la Paix, n'a point encore joui jusques ici de cette entière liberté qui lui est si nécessaire. Enfin, on peut ajouter à toutes les causes qui ont empêché jusqu'à présent les Etats de l'Europe de jouir véritablement des douceurs de la Paix, la mortalité presque universellement répandue depuis deux ans sur les Bestiaux, qui a causé des dommages presque incroyables; & qu'on n'a que trop de sujet d'appréhender, qui ne s'étende des Bêtes jusqu'aux Hommes, ainsi qu'il est déjà arrivé en plusieurs endroits.

Que peut-on donc conclure de l'état incertain où se trouvent les affaires de l'Europe au commencement de cette Année, si ce n'est que les Evénemens favorables aux Hommes venant du Ciel, c'est aussi de la Divine Providence, qui tient entre ses mains le sort des Souverains & des Peuples, qu'on en doit attendre avec respect les heureuses influences; & que ce n'est par conséquent que de ce côté que nous devons tourner notre confiance, & fonder toutes nos espérances.



MERCURE HISTORIQUE ET POLITIQUE,

Contenant l'état présent de l'Europe, ce qui se passe dans toutes les Cours, l'intérêt des Princes, leurs brigues, & généralement tout ce qu'il y a de curieux pour le

Mois de Janvier 1715.

Le tout accompagné de Réflexions Politiques sur chaque Etat.

NOUVELLES DE ROME ET D'ITALIE.

I.  E Pape dont la santé a été aussi bonne depuis son retour de *Cassel-Gandolphe* qu'elle ait été depuis qu'il remplit le St. Siège, s'est occupé journallement à quelques Actes de Dévotion, à donner des Audiences, à tenir des Conseils, ou des Consistoires, ou à assister à quel-

Politique. Janvier 1715. 9
ques Congrégations de Cardinaux sur des affaires importantes.

Le 13. du mois de Novembre, jour de la fête du Bienheureux Stanislas, le souverain Pontife suivi de sa Garde ordinaire se rendit à l'Eglise des Jésuites, où le Corps de ce Bien-heureux avoit été transféré deux jours auparavant dans une Chapelle que ces Pères lui ont fait nouvellement bâtir. Sa Sainteté après avoir visité les Reliques, délivra au Général de la Société, qui faisoit les honneurs de son Ordre, en cette occasion, un Décret de la Congrégation des Rites, par lequel il est résolu qu'on travaillera incessamment à la canonization de ce Bienheureux dont on célébroit la Fête.

Le St. Père tint Consistoire le 19. du même mois. On y préconisa seulement quelques Evêchez, & le *Pallium* y fut enfin donné à l'Archevêque de Lion. S. S. fut saluée le 21. par le Cardinal de Bouillon, comme Doyen, au nom de tout le Sacré Collège, sur ce qu'Elle entroit ce jour-là dans la quinziesme année de sa Papauté, & elle reçût à ce même sujet les complimens des Ministres étrangers & des Personnes de distinction. A 5 ll

Il y eut un autre Consistoire le 7. du mois passé, où plusieurs Evêchez furent encore proposez. Le Pape y donna aussi le *Pallium* à l'Archevêque de *Cagliari*, & fit la Cérémonie de fermer la Bouche au Cardinal de Schrottembach. Sa Sainteté fit après cela un discours très pathétique sur les Calamitez présentes de l'Europe, & finit ce Consistoire en ouvant la Bouche au Cardinal de Schrottembach, à qui il donna en même tems l'Anneau de Cardinal & le titre de St. Marcel.

Le Souverain Pontife qui avoit dépêché dès le 28. de Novembre des Lettres Circulaires à tous les Princes de sa Communion, pour les exhorter à la prière & à préparer leurs armes pour se défendre contre l'Ennemi commun sans le nommer, fit publier le cinquième du mois passé une Indulgence Plénière en forme de *Jubilé*, qui doit durer deux semaines, pour tous ceux qui imploreront le secours du Ciel dans les besoins présens de l'Eglise, & le Bref qui porte l'établissement de ce *Jubilé* a été imprimé pour être envoyé par toute la Chrétienté.

Le

Le 8. du même mois on célébra l'Anniversaire du Couronnement du Pape, qui en reçût les complimens du Sacré Collège & des Ministres. S. S. tint chapelle ce jour-là, & il y eut des Illuminations & des feux de joye par toute la Ville & au château *Sz. Ange*.

Le fils du feu Conétable Colonel fut introduit il y a quelque tems par le Cardinal de ce nom, à l'Audience du Pape qui le reçût fort gracieusement. Ce jeune Siegneur qu'on nomme le Duc de *Tagliacoti*, rendit ensuite visite au Comte de *Gallas* Ambassadeur de S. M. Impériale, qui l'assura que la Cour de *Vienne* ne feroit aucune difficulté de lui accorder la Patente de la Dignité de Conétable de *Naples*, dont son Père étoit revêtu; aussi a-t-on appris depuis ce tems-là, que l'Empereur avoit donné les ordres pour qu'on lui en expédiât les Provisions.

Le Prince *Alexandre Sobieski*, second Fils du feu Roi de Pologne, après une longue maladie de langueur mourut à Rome le 19. de Novembre, & a été inhumé, suivant sa dernière volonté, en habit

A 6

de

12 *Mercuré Historique* & de Capucin, dans l'Eglise des Pères de cet Ordre, dite de la Conception, sans aucune pompe, & sous une simple tombe avec cette humble Inscription; *vermis in vita, Pulvis in morte*, qui veut dire, *vermisseau en vie & poudre en la mort*. Ce Prince quelque tems avant sa mort avoit fait brûler plusieurs Lettres & autres papiers concernant les affaires de Pologne; & les Cardinaux Paulucci & Sacripanti qui l'ont assisté en mourant ayant fait un Inventaire de plusieurs autres papiers cachetez qui se trouvèrent encore après sa mort, les firent porter au Palais.

Le Cardinal de Sala Evêque de *Barcelone* étoit enfin arrivé de *Milan* à *Rome* vers le milieu du même mois; mais quoique cette Eminence se porte beaucoup mieux que ci-devant, comme elle n'est pas néanmoins en état de paroître en public, ni de faire les visites du Sacré Collège, S. a. S. jugé à propos de la dispenser de faire son Entrée.

L'Ambassadeur de *Malte* a obtenu du Saint Père qu'il envoyeroit dans le Port de cette Isle ses Galères, avec un Bataillon de 500. hommes

Politique. Janvier 1715. 13
mes entretenus aux dépens du St. Siège. Le Chevalier Falconieri qui doit commander ces forces auxiliaires, levoit aussi un Régiment de mille hommes dans les Terres du Pape. L'Ambassadeur de *Venise* a eu plusieurs Audiences particulières du Pape, depuis quelque tems, & en eut une en dernier lieu le 12. du passé, dans laquelle il représenta le danger évident où étoit la Morée d'être attaquée par les Turcs à toute outrance; mais on ne fait point encore ce que S. S. promet de faire en ce cas-là; quoi qu'Elle ait paru très disposée à concourir avec les Princes Chrétiens en faveur de ceux qui sont menacez.

Sur les avis de France, que Mr. Amelot étoit sur le point de partir pour se rendre à *Rome* avec deux Docteurs de Sorbonne, pour prendre des mesures avec cette Cour pour lever les difficultez que font le Cardinal de Noailles, & les autres Prélats opposans, de recevoir la Constitution, on prepare les matières qui se doivent traiter avec le Nouveau Ministre.

II. Les deux Assassins dont on parla dès le mois passé dans les Nou-

A 7

velles

14 *Mercuré Historique &*
velles de *Naples* étoient venus ex-
près de *Rome* pour assassiner deux
Juifs. Ils s'étoient réfugiés dans
une Eglise de Théatins dont ils fu-
rent enlevés, selon les ordres de
la Justice, par 12. personnes mas-
quées & conduits dans les prisons
ordinaires. Le Cardinal Pignatelli,
Archevêque de *Naples*, n'eut
pas plutôt avis de cet enlèvement
qu'il déclara, par un écrit, que non
seulement les personnes masquées,
mais encore ceux qui leur avoient
donné l'ordre, ou qui les avoient aidés,
avoient encouru la peine d'ex-
communication portée contre ceux
qui violent les immunités de l'E-
glise; ce qui n'a pas empêché la
Justice séculière de faire le Procès
aux Criminels & de les faire exé-
cuter à mort. On assure que ce
Cardinal fatigué de ces entreprises
continuelles contre ces prétendues
Immunités, demanda à être rappelé
de son Archevêché.

Les Parens & Amis d'un certain
Hannibal Precordi, ayant appris que
ce dernier avoit été décapité à *Sal-
lerne*, sans qu'on en marque le sujet,
ont pris les armes & se sont mis en
campagne pour venger sa mort sur
ceux

Politique. Janvier 1715. 15
ceux de la Maison d'Avellino, aux-
quels ils s'en prennent. On n'a-
voit pas néanmoins encore appris
qu'ils eussent rien entrepris, & on
ne doutoit pas qu'on n'envoyât
du monde pour dissiper ces sédi-
tieux.

Il arriva aussi il y a déjà quelque
tems à *Naples* une autre espèce de
révolte assez extraordinaire. Les
Religieuses Bénédictines de l'an-
cien Monastère de *Sta. Maria d'Al-
vina*, après avoir refusé d'obéir à
un Décret de la Cour de Rome,
qui leur ordonnoit, sous peine des
censures, de fermer certaines fenê-
tres qui avoient vû sur le dehors,
s'avisèrent sur le soir du dernier du
mois d'Octobre dernier, d'ouvrir
leur porte & de sortir avec la Croix
& des Cierges, prenant le chemin
du Monastère de *St. Marcellin*,
dont elles avoient prié les Religieu-
ses de les recevoir. Le Supérieur
de ces premières Religieuses ayant
essayé en vain de les faire changer
de résolution, eut recours à l'au-
torité du Viceroi, qui par menaces
eut encore beaucoup de peine à les
obliger à rentrer chez elles. Cene
fut cependant qu'après avoir protes-

té

té qu'elles ne pouvoient plus y demeurer, depuis que la clôture des fenêtres en question rendoit leur Convent obscur comme une prison; déclarant que s'il avoit été tel qu'on le voyoit à présent, elles n'y auroient jamais fait Profession: Mais le Comte de Taunles a apaisées en leur faisant espérer qu'il remédieroit à l'inconvénient qui leur faisoit tant de peine.

Les Galères de *Malte* qui étoient venuës pour prendre à *Naples* des Bleds & autres provisions pour leur Isle, n'avoient point encore chargé, mais on a permis à leurs Officiers, depuis le retour d'un Courier dépêché à *Vienne*, de prendre une partie de ce qu'ils avoient demandé.

La Noblesse de *Naples* avoit choisi tout d'une voix le Marquis de *Pietracupa*, pour un des Membres de la Régence, & ce Seigneur avoit pris possession de cette Charge.

III. On écrit de *Gènes*, que le Sénat avoit envoyé ordre à Mr. *Durazzo*, son Ministre auprès du Roi de France, de se rendre incessamment à *Londres* pour féliciter le nouveau Roi de la Grande-Bretagne

Poitique. Janvier 1715. 17
gne sur son avènement à la Couronne de la part de la République. Mr. *Hanneville*, Envoyé Extraordinaire, étant revenu depuis peu de France, où il avoit eu permission d'aller pour ses affaires, le Duc de *Tursis* & le Marquis de *Villamajor* étoient allez au devant de lui & l'avoient accompagné jusqu'à son logis.

IV. On mande de *Milan* que le Comte *Boromé*, ci-devant Vice-Roi de *Naples*, étoit parti de cette première Ville pour se rendre à *Vienne*, & que la diminution dont on parla l'ordinaire passé, regarde la Contribution journalière que l'Etat est obligé de payer, mais qu'elle n'est que par provision, & non d'une manière fixe.

On a reçu fort peu de nouvelles de *Turin* depuis l'ordinaire passé où on ne parle plus de l'Accommodement avec l'Empereur & le Roi de Sicile. On y avoit deffendu la sortie des Grains de *Piémont* de tout autre côté que celui de *Dauphiné*, ou des autres Provinces voisines de France.

IV. Le Magistrat de la Santé de *Venise* continué de prendre des
pré-

précautions contre la Contagion à l'égard des personnes qui viennent d'Allemagne. Cependant, il a déclaré, qu'étant informé que cette Maladie avoit entièrement cessé à *Hambourg* & dans les autres Villes des Côtes de la Mer Baltique, il étoit résolu de rouvrir le Commerce avec ces Places, pourvû que ceux qui en viendroient ne passassent pas par l'Allemagne, ou se pourvüssent de bonnes Attestations qu'ils n'auroient point passé dans des lieux suspects de la même maladie.

Le Sénat a reçu avis par un Exprès de l'arrivée du Chevalier *Delphino* à *Napoli de Romanie*, d'où l'on confirme plus que jamais le dessein des Turcs sur la Morée. Ils se vantent d'avoir 60. Vaisseaux de Guerre, sans ceux de transport, tout prêts à agir au mois de Mars: de sorte qu'on a résolu de se préparer à faire une vigoureuse défense, & le Doge, accompagné du Collège, avoit encore été visiter depuis peu l'Arsenal pour presser la construction des nouveaux Bâtimens, & faire avancer les autres Préparatifs. On compte que la République aura au Printems une

Armée

Politique. Janvier 1715. 19
mée Navale de 26 Vaisseaux de Guerre, 24 Galeasses, & plusieurs Peotes. Mr. Fabio Buonvicini a été nommé Capitaine extraordinaire des Vaisseaux: & on dit qu'on traite actuellement pour avoir au Service de la même République six mille Saxons, 14. mille Wirtembergeois, 3. mille Corfes, & 3. mille Italiens. Mais comme les Finances sont les nerfs de la Guerre, on travaille aux moyens d'en amasser. A cet effet on publia le 10. une Ordonnance par laquelle il est enjoint à tous ceux qui se trouvent redevables à l'Etat, y compris les Habitans de l'Etat de Terre-Ferme, d'aporter leur argent au Bureau dans trois mois au plus tard, à compter du jour de la Publication de l'Ordonnance: ajoutant néanmoins que ceux qui payeront leurs dettes, ou partie d'icelles, dans le premier & second mois, auront dix pour cent de rabais de tout l'argent qu'ils aporteront, au lieu qu'on ne fera aucun rabais à ceux qui ne satisferont que le troisième mois. On publia aussi un Avertissement le 12. par lequel le Sénat déclare, que la grande Lotterie se tirera sans délai

&

20 *Mercuré Historique &*
& dans l'état où elle se trouvera,
le 1. du mois prochain.

*Réflexions sur les Nouvelles de
Rome & d'Italie.*

S'Il est de la bienséance que le Pa-
pe, comme Père commun des
Chrétiens, paroisse toujours impar-
tial, & observe en effet une exac-
te Neutralité dans les Guerres qui
naissent entre les Princes de sa Com-
munion, parce qu'il doit toujours
être en état de pouvoir être leur Mé-
diateur; il doit au contraire se dé-
clarer des premiers lors qu'il est
question d'une Guerre où il s'agit
de s'oposer aux Entreprises des En-
nemis du nom Chrétien. C'est apa-
remment dans cette vûe, que le
Souverain Pontife n'a pas été plu-
tôt informé des desseins des Turcs
contre la Morée, ou l'Isle de Mal-
te, qu'il a écrit aux Princes Chré-
tiens pour les exhorter à être atten-
tifs sur les démarches de ces Infi-
dèles: & qu'il a ordonné les Prié-
res & autres actes de Dévotion qu'on
pratique pour mettre le Ciel de son
Parti dans ces sortes d'occasions.

On

Politique. Janvier 1715. 21.
On ne peut pas nier que ce ne soit
de cette manière qu'il falloit com-
mencer; mais cela ne suffit pas.
On doit s'attendre à voir faire à S. S.
des efforts dignes du Chef des Chré-
tiens, & en même tems d'un puis-
sant Prince: D'autant plus que les
Trésors Ecclésiastiques ne peuvent
être mieux employez qu'à l'abaissé-
ment des Ennemis déclarez de la
Religion; & que les Etats du Pape
aussi-bien que ceux des autres Prin-
ces d'Italie, au moindre avantage
que les Turcs pourroient rempor-
ter sur les Pais qu'ils ont en vûe,
en demeureroient beaucoup plus ex-
posez. On ne doit donc pas dou-
ter que le Saint Père ne fasse son
devoir en cette rencontre, & qu'il
n'excite de son mieux les autres
Princes à concourir avec lui dans
une si louable entreprise.

NOUVELLES DU
NORD.

I. **P**our commencer par les affai-
res de Pologne: Les Lettres
de Warsovie du commencement du
mois dernier portent, que le Pala-
tin

tin de Mazovie étoit en cette Ville avec son Epouse, où il étoit traité avec beaucoup de distinction du Roi & de ses Ministres, S. M. paroissant fort Content de la sage conduite de ce Ministre en Turquie.

La Noblesse de Pologne prétendoit toujours que toutes les Troupes Saxonnes sortissent du Royaume, & quelques Palatinats avoient même repris les Armes, les Députés de Cracovie n'ayant pû obtenir qu'une diminution de 5. Timphes par Cheminée. On avoit cependant renvoyé ceux de l'Armée de la Couronne en leur faisant espérer qu'elle seroit payée des arérages qui lui sont dûs, & en leur promettant que les Troupes Saxonnes ne seroient point à charge aux Polonois dans leurs quartiers d'hiver.

Les Députés de la Noblesse de Lithuanie n'ont pas été d'abord si faciles à contenter. Ils parlèrent au Roi d'une manière fort hautaine au sujet de leurs Grieffs, & encore plus dans la Conférence qu'ils eurent ensuite avec le Vice-Chancelier de Lithuanie, où ils demandèrent d'être déchargés de toutes Contributions pour l'entretien des Trou-

Politique. Janvier 1715. 23
pes Saxonnes : que le Roi les fit toutes sortir du Grand-Duché, & que S. M. convoquât une Diète Générale, dans laquelle les Sénateurs qui ont été en Ambassade pussent rendre compte de leur Commission: Sur quoi le Vice-Chancelier fit tout ce qu'il pût pour les apaiser, en leur représentant que le retour du Roi de Suède en Poméranie demandoit non seulement que S. M. Polonoise entretint une bonne Armée pour maintenir le repos public; mais qu'ils devoient y contribuer les premiers en bannissant d'entr'eux toutes les divisions intestines.

Enfin, on a appris depuis que le Roi ayant accordé à la Noblesse de Pologne & de Lithuanie la diminution d'un tiers des Contributions qu'on avoit exigées, les Députés s'en étoient retournés dans leurs Provinces. On ajoute que le Roi avoit ordonné à 15. Régimens de Cavalerie & d'Infanterie des Troupes Saxonnes, de marcher vers l'Oder, & de s'aller poster le long de cette Rivière dans la Haute-Pologne, & que ces Troupes étoient actuellement en marche. Suivant ces avis le Général

24 *Mercuré Historique &*
 néral Janus d'Eichsteta a été nommé
 Conseiller Privé de S. M. Mr.
 Wilke, qui commande les Trou-
 pes en Saxe, a été nommé Gén-
 éral d'Infanterie: Le Comte de La-
 gnasco, Mrs. Bauditz & Lutfel-
 bourg ont aussi été nommez Gén-
 éraux de Cavalerie; Mrs. Milkau,
 St. Paul, Kospot & Schmettau,
 Lieutenans-Généraux de Cavalerie;
 Mrs. Bork, Ziegler, Goltz, Leid-
 litz, Poofe & Sekkendorf, Lieu-
 tenans-Généraux d'Infanterie; Mrs.
 Pensich, Zuhlen & Frise, Gén-
 éraux-Majors. Voici les noms des
 15. Régimens Saxons qui sont déjà
 en Saxe, ou en marche pour s'y
 rendre: *Cuirassiers*, les Régimens
 des Gardes, du Prince Royal, d'Al-
 theim & d'Eickstedt: *Dragons*, les
 Régimens des Gardes, de Schmet-
 tau & de Telitz, *Infanterie*, les Ré-
 gimens de la Reine, du Prince
 Royal, de Weissenfels, de Fur-
 stenberg, de Seckendorf, de Fri-
 se, de Castell, & de Calani.

II. On apprend de *Moscow*, que
 les Ambassadeurs du Czar y étoient
 arrivez de *Constantinople*, & qu'a-
 près s'être un peu remis des fatigues
 d'un si long Voyage, ils devoient
 se

Politique. Janvier 1715. 25
 se rendre à *Petersbourg* vers les Fê-
 tes de Noël pour y faire raport à S.
 M. Czarienne de ce qu'ils ont fait
 pendant leur Commission. On écrit
 de cette dernière Ville, que le Czar
 avoit envoyé ordre au Général de
 ses Troupes en Finlande d'aller join-
 dre celles qui ont pris poste dans les
 Provinces du Nord de la Suède;
 & on a appris que les 25. mille Mos-
 covites qui étoient près de *Mobi-
 lou* sur les Frontières de Lithuanie,
 sont marchez en Courlande, & doi-
 vent s'approcher de la Poméranie
 pour observer les démarches des
 Suédois.

III. Suivant les avis de Suède
 on fut à *Stockholm* dès le 1. du
 mois dernier l'arrivée du Roi à
Stralsund. Le Lieutenant Général
 Liven qui arriva le 3. au soir, con-
 firma cette nouvelle, & rendit à la
 Reine Douairière & à la Princesse
 Ulrique, des Lettres de S. M. Ce
 Général se rendit le 5. au matin à
 la Maison de Ville où le Magistrat
 & la Bourgeoisie étoient assemblez,
 & leur fit un discours dont la sub-
 stance étoit „qu'il étoit ravi de re-
 „trouver les corps du Magistrat. &
 „de la Bourgeoisie en bon état &
 „Tome LVIII. B „ne

„ en bonne santé. Qu'en s'aquitant
 „ de la Commission dont la Régen-
 „ ce l'avoit chargé auprès du Roi,
 „ il avoit rendu témoignage à S. M.
 „ de la grande fidélité & affection
 „ qu'ils avoient fait paroître pendant
 „ toute la Guerre pour la Cause
 „ commune, & en particulier de ce
 „ qu'ils avoient mis le Comte de
 „ Steenbock en état de faire une
 „ grande entreprise. Que le Roi
 „ l'avoit chargé là-dessus de les re-
 „ mercier de sa part, & de les as-
 „ surer qu'il reconnoitroit leur zèle
 „ de toute manière. Que S. M.,
 „ graces à Dieu, & malgré les en-
 „ treprises de ses Ennemis, étoit
 „ heureusement arrivé dans ses E-
 „ tats. Qu'elle avoit toujours con-
 „ servé, & avoit encore un véritable
 „ amour pour tous les Sujets du
 „ Royaume en général, & en par-
 „ ticulier pour la Régence & la
 „ Bourgeoisie de *Stockholm*. Que
 „ toutes ses vûes & ses desseins ne
 „ tendoient qu'à faire une Paix rai-
 „ sonnable & honorable avec ses
 „ Ennemis : qu'Elle vouloit se ser-
 „ vir des moïens propres pour ce-
 „ la, qui ne consistoient point à é-
 „ carter la Paix, comme ses En-
 „ nemis

„ nemis le publioient ; mais dans
 „ quelques braves entreprises pour
 „ obtenir les choses nécessaires pour
 „ venir à bout de l'obtenir.

Ce discours fit un tel effet sur le
 cœur des Bourgeois assistans, qu'il
 fut résolu sur l'heure, qu'on ac-
 corderoit, aussi-bien que le Corps
 des Nobles, une bonne somme d'ar-
 gent à S. M., & le Général Meyer-
 feld devoit partir le 9. avec cet ar-
 gent pour *Stralsund*.

IV. Les Lettres de Copenhague
 du 2. du mois passé portoient, que
 le 29. du précédent tous les Secrè-
 taires des Ministres étrangers avoient
 été invitez, de la part de la Cour,
 à se rendre à la Chancellerie de la
 Cour, où Mr. le Conseiller Privé
 Sheftad leur communiqua l'Orig-
 inal du Traité, ou de la Conven-
 tion faite entre le Duc Administra-
 teur de Holstein, & le Comte de
 Steenbock, pour livrer la Ville de
 Toningenen à ce dernier encas de
 besoin, avec l'ordre que le jeune
 Duc de Holstein fit expédier pour le
 même sujet: lesquels Actes ont été
 trouvez entre les Papiers du Com-
 te de Steenbock. Voici la Tra-
 duction du Traité, telle que les

NOtoire soit, &c. Comme Mr. le Comte MAGNUS STEENBOCK, Conseiller de Sa Majesté le Roi de Suède, Général en Chef & premier Commandant de son Armée en Allemagne, a demandé très instamment à S. A. Monfr. CHRISTIAN AUGUSTE, Evêque de Lubec, Duc & Administrateur de Sleswic-Holstein, de lui permettre, aussi bien qu'à l'Armée Suédoise sous son Commandement, de se servir, en cas de nécessité, de la protection de la Forteresse de Tonninque, & que Son Excellence Mr. le Comte a allegué pour motifs à Son Altesse, que d'un côté la Maison de Gotzorp rendroit, dans la conjuncture & situation presenté, par la permission demandée, un aussi grand service à la Couronne de Suède, qu'il ne pourroit être jamais assez recompensé; & que d'un autre côté l'Armée Suédoise étoit exposée à un danger extrême, par l'ap proche des forces combinées des Ennemis, fort superieurs à ladite Armée. Et Son Altesse Mr. l'Administrateur n'ayant pas voulu manquer de son côté, selon l'attachement inviolable de la Maison Ducale à la Couronne de Suède, de donner des preuves, dans une occasion si importante, de sa bonne volonté, & de la fidelité de son zèle, quoi qu'Elle ait trouvé la chose si délicate & de si grande importance qu'elle a jugé absolument nécessaire d'y prendre toutes les précautions

Politique. Janvier 1715. 29
tions imaginables; Sadite Altesse, & Son Excellence Mr. le Comte Magnus Steenbock, Conseiller du Roi de Suède, Général en Chef & premier Commandant sont convenus des articles suivans.

I. Son Altesse consent, que Mr. le Comte de Steenbock puisse former ses Magazins pour l'Armée Suédoise, sous le Canon & sous la protection de la Forteresse de Tonninque, comme aussi.

II. Que toute l'Armée Suédoise sous le Commandement de Mr. le Comte ait à s'attendre de cette protection, sous ladite Forteresse, en cas qu'elle seroit pressée par ses Ennemis.

III. Si Mr. le Comte de Steenbock seroit obligé de donner Bataille, & que contre l'attente, il y auroit le dessous, Il jouira pareillement pour lui & pour l'Armée de Son Roi, de la protection susdite, sous la Forteresse de Tonninque.

IV. Les ordres nécessaires à cet effet seront remis à Mr. le Comte, à l'exécution de cette convention.

V. En échange S. Exc. Mr. le Comte de Steenbock, Conseiller, Général en Chef & premier Commandant promet en vigueur des presentes, au nom de Sa Majesté le Roi de Suède, sur sa parole, sur son honneur & sur sa bonne foi, que, si par les Magazins à faire, par les Quartiers, & par la continuation de la Guerre les Païs Ducals vinssent à être ruinez totalement, ou si le cas vint à

exister, que l'Armée Suédoise se postât sous le Canon de Tonningue, & y jouit de la protection promise, auquel cas il seroit aisé de se figurer que du côté du Roi de Danemarck, on le prendroit pour une rupture ouverte, & qu'on traiteroit non seulement les Païs Ducals comme ennemis, mais que même on tâcheroit de les mettre sous son obéissance, & d'en priver entièrement S. A. le Duc Charles Frederic, alors Sa Majesté Suédoise ne fera ni ne pourra faire aucune Paix, avec la Couronne de Danemarck, avant que la Maison Ducale soit non-seulement restituée tout à fait, mais même indemnisée suffisamment des dommages soufferts, & que pour cet effet la Couronne de Danemarck ne lui ait cédé pour le moins, le Bailliage de Segeberg avec le Comté de Pinneberg, & ne l'en ait mis en possession.

VI. Moins encore M. le Comte de Steenbock voudra ou pourra-t-il quitter ces Païs, avec son Armée, quand il se seroit servi de la Forteresse de Tonningue, avant que la Paix n'ait été conclue avec la Couronne de Danemarck sur le pied mentionné. En cas pourtant que Son Excellence ne se soit pas servie du tout de la Forteresse de Tonningue, pour sa protection & celle de l'Armée Suédoise, mais qu'Elle l'auoit passée entièrement, d'une manière, que la Maison Ducale pourroit se maintenir dans une Neutralité entière, Son Excellence veut aussi se réserver toute la liberté, de marcher avec son Armée, où bon lui semblera.

VII.

Ayuntamiento de Madrid

VII. Mr. le Comte de Steenbock promet encore, au nom de Sa Majesté le Roi de Suède, que Sa Majesté reconnoitra envers Son Altesse en particulier, & envers la Famille Ducale, avec toute la reconnoissance imaginable, la complaisance que S. A. Mr. l'Administrateur lui témoigne en vertu des quatre premiers Articles, & qu'Elle donnera des preuves réelles de cette reconnoissance, par des Offices effectifs, & procurera en outre à Son Altesse, toute la satisfaction des dommages qui pourroient lui arriver par la susdite résolution & désérence pour Sa Majesté.

VIII. Et comme de la manière susdite il pourroit bien arriver, que les Païs Ducals fussent non seulement ruinés, mais même envahis de Puissance étrangère, ce qui pourroit causer que la Chambre des Finances n'auroit, que peu ou point de revenus, & que par conséquent S. A. Mr. l'Administrateur seroit mis dans un état à ne pouvoir trouver la subsistence pour la Cour de S. A. le Duc Charles Frederic, ni pour la sienne propre; Mr. le Comte de Steenbock promet au nom de Sa Majesté le Roi de Suède, de fournir en tel cas en argent comptant, ce qui sera nécessaire à l'entretien des deux Cours susdites, jusques à la fin de la présente Guerre avec la Couronne de Danemarck, & la restitution & indemnisation de la Maison Ducale.

IX. Mr. le Comte de Steenbock promet

B 4

sur

sa bonne foi, & sur tout ce qui peut engager un honnête homme dans ce monde, qu'il ne produira jamais le présent Traité, qu'uniquement devant Sa Majesté le Roi de Suède en personne, & que de son côté il ne donnera connoissance de son contenu, à qui que ce soit, que même il prendra & sera obligé de prendre de telles précautions pour le garder, qu'on puisse être sans crainte à cet égard.

X. Quoi que le tems & l'éloignement de Sa Majesté le Roi de Suède ne permette point d'avoir sa Ratification sur le présent Traité, Mr. le Comte de Steenbock se charge pourtant, que Sa Majesté agréera pleinement, tout ce dont on est convenu ci-dessus, & ce qui y a été stipulé. En foi de quoi on a dressé du présent Traité deux exemplaires d'une même teneur, qui ont été signez & cachez des deux Parties, & ensuite échangez l'un contre l'autre. Fait respectivement au Château de Gottorp & à Husum, le 21. Janvier 1713.

(L. S.) Christian Auguste.

G. H. F. V. Goertz. Johan Baner.

H. G. Z. Reventlau.

A. E. Stambke.

SI contre toute attente il arrivoit, que l'Armée Suédoise fût desuite par ses Ennemis, & que Mr. le Comte de Steenbock ne se crut pas assez en sûreté avec ses Troupes, sous le Canon de la Forteresse de Ton-

Tonningue, mais qu'il fût obligé de se sauver avec son monde dans la Forteresse même, Son Altesse y consent pareillement, par le présent article, & fait délivrer à Mr. le Comte de Steenbock à tout événement, un ordre pour le Commandant de la Forteresse. En échange Mr. le Comte de Steenbock promet,

I. Qu'il ne se servira, ni ne se pourra servir de cette retraite dans la Forteresse, qu'au cas d'une nécessité extrême, & lors qu'il n'y aura plus d'autre moyen de se sauver avec les Troupes de Sa Majesté le Roi de Suède.

II. Le Comte de Steenbock promet, qu'au cas de cette retraite, il ne se mêlera d'aucun Commandement sur la Forteresse, mais qu'il y laissera la disposition entière au Commandant, comme ci-devant; comme pareillement S. E. Mr. le Comte garde sans interruption, la disposition sur les Troupes sous son Commandement.

III. De même Mr. le Comte de Steenbock s'oblige par le présent Article, que quand la Paix sera conclud avec la Couronne de Danemarck, ou que d'ailleurs Son Excellence devroit quitter ces Pais avec l'Armée Suédoise, qu'alors Son Excellence évacuera entièrement la Fortesse de Tonningue, avant le départ de l'Armée Suédoise, & ne pourra le refuser sous aucun prétexte.

IV. On est convenu, & Mr. le Comte de Steenbock promet aussi, qu'il ne se mêlera aucunement des affaires privées & do-

B 5

messiques

34 *Mercuré Historique &*
mestiques de la Maison Ducale , ni de celles
de la Tutelle , soit directement ou indirecte-
ment , moins encore , qu'il prendra le parti
de Mr. de Wedderkop , qui est prisonnier à
Tonningue , ni de ses affaires , soit par inter-
cession , ou d'aucune autre manière .

En foi de quoi le présent Article séparé
a été signé & cacheté aujourd'hui des deux
parties , tout comme le Traité principal , &
il aura la même obligation & effet comme
s'il y étoit inséré mot à mot . Fait respecti-
vement au Château de Gottorp & à Hu-
sum , le 21. Janvier 1713 .

(L.S.) Christian Auguste.

G. H. F. V. Goertz. Johan Baner.

H. G. Z. Reventlau.

A. E. Stambke.

D'autres Lettres de Copenhague
de la fin du mois passé marquent ,
que le Voyage du Roi en Holstein
avoit été différé pour quelque tems .
sur ce qu'il étoit survenu quelque
indisposition à S. M. Ce Prince a
fait venir de Hambourg le Docteur
& Professeur en Médecine Stahl ,
pour travailler au rétablissement de
sa santé ; & on assure que S. M. se
porte déjà beaucoup mieux . Le
Général Dewitz & le Conseiller de
Justice Holten , partirent le 7. du
mois

Politique. Janvier 1715. 35
mois passé de Copenhague pour
la Cour de Berlin , d'où ils doi-
vent se rendre à Brunswick . Le
Comte de Friesé , Fils de celui qui
a été ci-devant Gouverneur de Lan-
dau pour l'Empereur , étoit arrivé
à la Cour de Dannemarck pour y
prendre soin des affaires du Roi de
Pologne , à la place du Colonel
des Broffes qui a été rapellé . On
mande encore de Copenhague que
l'Escadre que doit commander Mr.
de Rosenpalm , & qui doit croiser
pendant tout l'Hyver pour empê-
cher les transports de Suède , sera
incessamment prête à mettre à la
Voile .

V. Le Roi de Suède est fort con-
tent des Habitans de *Stralsund* . S.
M. a conféré à cette Ville des titres
de Noblesse , & a accordé aux Ha-
bitans l'Exemption des Accises .
Consomption , &c. pour l'espace
de dix années . Ce Prince accom-
pagné de plusieurs Généraux , a été
visiter l'Isle de *Rugen* & à son re-
tour à *Stralsund* , il donna Audien-
ce au Baron de Goertz , Ministre
de Holstein . Mr. de Bassowitz An-
tagoniste de ce dernier , n'ayant pû
obtenir le même honneur du Roi ,

B 6

quoi

quoi qu'il eût une Lettre du Roi de Prusse à lui rendre, s'est retiré, dit-on, à *Berlin*. S. M. S. fut aussi le 3. faire un tour à *Griffswalde*, d'où Elle revint le même jour après y avoir fait la Revûe du Régiment de *Stuar*. Le Duché de *Poméranie* a fait un don gratuit au Roi de Suède de 100. mille écus, & S. M. a envoyé ordre en Suède qu'on lui remette les revenus de cette année 1715. en accordant un demi par cent par mois, en faveur de cette avance. On assure que les Ducs de *Mecklebourg* sont entrez en engagement avec S. M. Suédoise, ayant promis de lui avancer quelque argent, & de remplir ses Magazins de Blé. Les Députés de *Lubeck* n'ont pû obtenir de S. M. Suédoise le relâchement de 8. de leurs Vaisseaux chargés de Blé, pris par les Suédois & conduits à *Stralsund*.

Le Prince Héritaire de *Hesse-Cassel* étoit arrivé à *Stralsund*, & après une Conférence avec le Roi de Suède, S. M. avoit déclaré le Mariage de ce Prince avec la Princesse de Suède.

Le Comte de *Slippenbach* Envoyé du Roi de Prusse, eut une

Au-

Audience de S. M. Suédoise le 16. du mois passé, qui dura plus d'une heure, & qui a donné lieu à bien des conjectures. Le Lieutenant-Colonel *During* qui a accompagné le Roi dans tout le Voyage, & qui étoit tombé malade, est rétabli. Le Sr. *Abensur* dont on parla le mois passé, a été remis en liberté, à la sollicitation de la France.

VI. Si les Danois ont tâché de faire voir à l'Article de *Coppenhague* qu'ils ont eu raison de s'emparer du *Holstein*, ils font ce qu'ils peuvent pour se mettre en état de conserver cette Conquête. Non seulement ils font des Magazins à *Rensbourg* & dans d'autres lieux, mais ils ont posté 14. Bataillons le long de la *Trave*. On dit, qu'ayant remarqué que les Piquiers des Suédois avoient fait beaucoup de mal à leur Cavalerie à la Bataille de *Gadebus*, ils ont résolu de redonner des Piques à une partie de leur Infanterie. De plus, S. M. Danoise a fait occuper par ses Troupes la Ville d'*Entin* & les Villages de cet Evêché qui appartient au Duc Administrateur de *Holstein*, prétendant

B 7

dant

dant que les circonstances où l'on est présentement demandent que chacun prenne ses avantages du mieux qu'il peut, & ôte à ses Ennemis toutes sortes d'occasions de lui nuire. Ces Troupes qui consistent en trois Régimens de Cavalerie commandez par le Brigadier Général Kneyel, ont ordre à la vérité de ne rien exiger des Habitans; & on assure que S. M. Danoise entend que tous les Revenus de cet Evêché soient exactement payez au Duc Administrateur.

VII. On écrit de *Hambourg* que les Suédois font des levées dans cette Ville avec beaucoup de succès; & qu'il étoit arrivé des ordres à Hanovre de recruter les Troupes de cet Electorat. Le Magistrat de *Hambourg* a nommé Mr. le Syndic Sylm & Mr. Stokfleith pour aller saluer S. M. Suédoise de la part de la Ville. Mr. Pouffin délivra au même Magistrat le 8. du mois passé une Lettre de Créance du Roi de France en qualité d'Envoyé extraordinaire, & c'est la première fois que la France a eu à *Hambourg* un Ministre de ce caractère. La Duchesse Douairière de *Meklembourg*

Swe-

Ayuntamiento de Madrid

Swérin arriva quelques jours avant les Fêtes de Noël à *Hambourg*, où le Landgrave de Hesse-Cassel son Père se rendit en même tems, & le Prince Héritaire de Hesse-Cassel y étoit aussi attendu vers la fin du mois passé. Le Congrès de *Brunswick* est comme suspendu depuis que le Comte de Schomborn en est parti, pour aller, dit-on, remettre l'Electeur de Cologne en possession de ses Etats.

VIII. Il paroît par plusieurs avis de *Berlin* qu'on a reçûs en différens tems, que la Cour de Prusse balance encore à prendre son Parti depuis le retour du Roi de Suède. Voici la Lettre que ce Prince écrivit au Roi de Prusse deux jours après son arrivée, elle étoit datée de *Stralsund* du 24. de Novembre 1714.

Dieu m'ayant depuis peu de jours ramené sain & sauf dans mes Etats, je n'ai pas voulu manquer d'en donner avis à Votre Majesté, comme à un bon Frère & Ami; persuadé, comme je suis, qu'Elle apprendra cette nouvelle avec d'autant plus de plaisir, que le voisinage de nos Etats, & sur tout celui de la Poméranie, Nous donne assez d'occasion d'établir une entière & parfaite

40 *Mercuré Historique &*
faite intelligence ensemble , par des mesures
réciproquement utiles & nécessaires pour no-
tre bien commun : à quoi je contribuerai de
tout mon pouvoir , y étant porté d'inclination,
afin de prouver en effet dans toutes les occa-
sions qui se présenteront , que je désire sincé-
rement d'être ,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Un véritable Ami , Frère & Cousin ,

CAROLUS.

On n'a point sù quelle réponse
S. M. Prussienne a faite à cette Let-
tre. Celles de *Berlin* du commen-
cement du mois passé nous aprirent
alors , que le Roi de Prusse avoit dé-
claré , qu'il étoit prêt de rendre *Ste-*
tin à S. M. Suédoise , moyennant
" que les Suédois lui rendissent l'ar-
" gent qu'il avoit avancé , & les autres
" frais qu'il avoit faits pour con-
" server la Poméranie à la Suède ;
" ayant même engagé les Alliez à
" ne rien entreprendre de ce côté-
" là , à condition que les Suédois
" n'attaqueroient pas aussi le Dane-
" marck & la Saxe par le même en-
" droit.
Les Lettres suivantes changèrent

Politique. Janvier 1715. 41
de stile. Elle ne parloient plus que
de nouvelles levées , & de prépa-
ratifs de Guerre. Le Roi de Prus-
se qui vouloit commander son Ar-
mée en Personne , avoit déjà nom-
mé les Généraux qui devoient com-
mander sous lui , & 30. Bataillons
& 40. Escadrons avoient eu ordre
de se tenir prêts à marcher vers
Stetin ; mais les nouvelles de *Ber-*
lin du 15. du mois dernier portoient ,
que sur une seconde Lettre du Roi
de Suède à S. Majesté Prussienne ,
les préparatifs & la marche des Trou-
pes avoient été contremandez. Ce fut
alors que le Comte de Slippenbach
fut envoyé , ainsi qu'on a déjà vû
à *Stralsund* , pour féliciter S. M.
Suédoise sur son heureux retour ,
& les Suédois du Régiment de Pink
qui avoient été arrêtés en voulant
passer en Poméranie , furent relâ-
chez. On assure que le Roi de Sué-
de a non seulement consenti à lais-
ser *Stetin* en sequestre entre les mains
des Prussiens , suivant le Traité ;
mais que S. M. Suédoise a fait fai-
re des Propositions pour conclure
une Alliance avec S. M. Prussienne.
Cependant , comme on garde un
grand secret sur tout ce qui se traite ,

il n'y aura que le tems qui puisse nous en apprendre quelque chose.

Mr. le Baron de Lintelo, Envoyé extraordinaire des Etats Généraux des Provinces-Unies, étoit de retour à *Berlin*. Le Roi avoit nommé Mr. Cocceus pour son Envoyé extraordinaire à *Vienne*, & Mr. de Rosencrans pour aller dans la même qualité à *Londres*; & l'on croit, malgré ce qu'on a dit ailleurs, que le Comte de Kniphaufer est déjà parti de chez lui pour se rendre à la Cour de France.

Les Lettres de *Berlin* du 29. du mois passé, qui sont les dernières que nous ayons reçues, continuoient de marquer les égards qu'on a à *Stralsund* pour le Comte de Slippenbach; mais elles nous aprenoient en même tems que les Ministres Prussiens ont de fréquentes Conférences avec le Comte Flemming & Mrs. de Dewitz & Holten, qui sont arrivés tous trois depuis peu à *Berlin*, le premier de la part du Roi de Pologne, & les deux autres de celle du Roi de Danemarck. Elles ajoutent même que l'on n'a point encore entièrement renoncé aux préparatifs de Guerre; que l'ordre pour

Politique. Janvier 1715. 43
la marche des Troupes de Prusse n'est que suspendu; & que le Roi étoit allé à *Postdam* attendre la fin de ces différentes Négociations pour se régler là-dessus.

IX. Les avis de Saxe ne parlent point encore de l'arrivée d'aucunes des Troupes Saxonnes qui sont en Pologne, mais ils marquent qu'on est occupé à leur régler des quartiers, & à pourvoir à leur subsistance; & qu'il y a déjà un train d'Artillerie tout prêt à être transporté. Mr. Zech, Conseiller Sénateur de la Ville de *Leipsic* avoit reçu ordre du Roi de se rendre à *Vienne*, & de s'y joindre au Comte de Wackerbart pour y recevoir de l'Empereur l'Investiture de l'Electorat de Saxe au nom de S. M. Polonoise. On assure qu'outre les Officiers Généraux dont il est parlé ci-dessus, le Roi a aussi nommé le Prince Adolphe de Saxe-Weissembourg, Lieutenant-Général de Cavalerie; & que le Major-Général Schmettau, qui commandoit pendant la dernière Guerre le Régiment de Dragons d'Anspach au service des Etats Généraux des P. U., passe dans celui de S. M. Polonoise,

44 *Mercuré Historique &*
se, sur le pié de Lieutenant-Général de Cavalerie. Mr. de Haugwitz, Grand Maître des Cuisines de la Cour Electorale, mourut à *Dresde* le 12. du mois passé.

Réflexions sur les Nouvelles du Nord.

I. **L**Es Démêlez entre la Cour de Pologne & la Noblesse du Royaume paroissent un peu adoucis; puisque les Députez, après avoir accepté la Diminuation d'une partie des Taxes, s'en sont retournés dans leurs Palatinats, qui, selon les nouvelles de *Warsovie*, avoient déjà commencé à payer: Mais malgré tout ceci, il n'est pas encore fort sûr qu'ils soient entièrement apaisez. La Cour a donc grand intérêt de souhaiter que les affaires Générales du Nord prennent quelque train d'accommodement. En effet, n'auroit-elle pas sujet d'appréhender, si la Guerre continuë avec le Roi de Suède, que l'ancien parti de ce Prince en Pologne & en Lithuanie ne reprenne vigueur & ne se joigne aux

Politique. Janvier 1715. 45
mécontents qui se sont formez depuis la déroute de ce Prince, pour exciter de nouveaux troubles dans le Royaumes.

II. On ignore jusqu'à présent les nouvelles mesures que le Czar aura pû prendre sur le retour du Roi de Suède en Pomeraine, parce qu'on n'a point encore reçu de nouvelles de *Petersbourg* depuis que cet avis a pû être parvenu à la Cour de Russie: Mais il n'y a point de doute que cette importante nouvelle n'ait réveillé l'attention de S. M. Czarienne, & ne lui fasse redoubler ses efforts pour se conserver les grands avantages qu'il a sur son Ennemi, afin de tâcher de l'obliger à en venir enfin à la Paix dont le Czar ne paroît pas s'éloigner lui-même; quoi qu'on ne sâche pas à la vérité à quelles conditions S. M. Czarienne y voudroit consentir.

III. Quant au Roi de Suède, toutes ses vûes paroissent tendre à la continuation de la Guerre, & semblent augmenter, par des indices assez évidens les soupçons plausibles que le public a déjà conçus, que son retour est une affaire concertée

certée avec la Porte, & peut-être quelques autres Puissances dont S. M. Suédoise peut espérer du secours, soit en argent ou de quelqu'autre manière. Cependant, il n'est guère apparent au bout de tout cela, que ce Prince réussisse dans ses desseins, & qu'il puisse même résister long tems aux trois Rois du Nord liguez contre lui, si les autres Princes de ces quartiers-là demeurent constamment dans une exacte Neutralité. On peut bien même, sans trop de témérité, se hasarder d'avancer que la continuation ou la fin des malheurs du Nord dépendra moins désormais de la modération de S. M. Suédoise ou de son penchant à la Guerre, que des vûes sincères & du desintéressement des Princes du Nord qui n'ont point encore pris de Parti; puisqu'il est plus qu'apparent, que si ces derniers persistent à ne se mêler des différens qui sont entre le Roi de Suède & les Alliez du Nord, qu'en se joignant à la plupart des autres Puissances de l'Europe pour les porter véritablement à une Paix équitable, en menaçant même ceux qui refuseront de s'y soumettre, de se déclarer

rer

Politique. Janvier 1715. 47
rer contr'eux, on ne manquera pas de voir, peut-être, encore avant la fin de cette Armée, celle d'une partie des maux qui accablent le Nord depuis un si long espace de tems.

NOUVELLES DE TUR-
QUIE, DE HONGRIE,
D'ALLEMAGNE ET DE
SUISSE.

I. **L**Es Préparatifs de Guerre des Turcs dont a déjà parlé plusieurs fois se confirment par les derniers avis de *Constantinople*. Il est constant qu'on fait de grands amas de vivres & de munitions à *Negrepoint*, à *Candie*, & dans quelques autres Places de ces quartiers-là, on ne fait plus même mystère de l'entreprise à quoi on prétend les employer, & on avoué qu'on en veut à la *Morée*, où le Grand Visir d'à présent a pris naissance. Entre plusieurs prétextes qu'on allégué pour colorer cette rupture, les Turcs publient qu'un Consul de Venise a eu part au Projet de soulever toute l'*Asie*, & qu'il a toujours entretenu correspondance avec les *Bachas* rebelles: Ils ajoutent encore que les

Vé-

Vénitiens ont maltraité avec leurs Galères les Vaisseaux Turcs dans l'Archipel & en plusieurs autres endroits. Mais le prétexte qu'ils font sonner le plus haut, c'est que la Porte prétend, dit-on, que les Vénitiens lui rendent toutes les sommes que l'Hospodar de Walachie avoit mis à leur Banque, qu'ils font monter à plusieurs Millions d'Écus; & que les Vénitiens ont répondu qu'ils ne pouvoient pas lui remettre ce dépôt, parce que cela ruinerait le crédit de leur Banque. Cependant on trouve encore des gens à Constantinople qui veulent que cet Armement regarde la Conquête de Malthe, & beaucoup d'autres qui prétendent que tout cela ne se fait que pour favoriser les desseins du Roi de Suède.

Dans le tems qu'on imprime ceci, on reçoit des avis de Constantinople du 8. de Décembre, par lesquels on apprend que les Turcs s'étoient enfin ouvertement déclarés contre la République de Venise. Ces avis portent que Chevalier André Nemo son Ambassadeur fut enlevé le jour précédent de chez lui par un Capigi Bacha, & mené sur l'heu-

l'heure sans beaucoup de façons chez le Grand Vizir, qui après lui avoir parlé un moment, le fit conduire par un Aga & une Compagnie de Janissaires dans la Ville, chez un particulier Turc à Tophanna, où il est actuellement gardé: On fit ensuite publier que lui & tous les Vénitiens tant ceux qui sont dans le País que sur les Frontières, eussent à sortir des Terres du Grand Seigneurs dans l'espace de 21. jours: Surquoi on a redoublé le travail pour hâter les préparatifs de Terre & de Mer. On remarque que les Turcs voudroient éviter de se brouiller avec l'Empereur, par ce que le Résident de S. M. Impériale, ayant fait des plaintes au Grand Vizir, que quelques Pirates de Dulcigno avoient pris un Vaisseau portant bannière Impériale & quelques Officiers qui étoient dessus, qu'ils avoient fait Esclaves, ce premier Ministre de la Porte avoit incontinent dépêché à Dulcigno quelques Chiaous & un Domestique du Résident, avec ordre de ne point revenir, que les Officiers faits Esclaves ne fussent remis en liberté avec leur Vaisseau & tout ce qui étoit de-

50 *Mercuré Historique &*
dans, & que les Pirates ne fussent mis
en prison & leurs Vaisseaux brû-
lez.

II. Tout le monde, selon les nou-
velles publiques, n'est pas content
en Hongrie des Articles de la présen-
te Diète, dont nous parlâmes en pas-
sant le mois dernier. Les Habitans
du Royaume se plaignent qu'on veut
renverser par ces Articles les anciens
Privilèges de la Nation, & les Con-
clusions des Diètes précédentes.
Les Protestans sur tout sont fort
mortifiés de ce que la Cour pré-
tend rétablir l'ancien Serment, sans
distinction de Religion, dans lequel
on implore l'aide de la *Ste. Vierge*
Marie & de tous ses Saints, con-
jointement avec Dieu, ce qui ne
fait point de plaisir à la plupart
des Députés. Le Cardinal de Sa-
xe, Archevêque de Strigonie &
Primat de Hongrie, a été élevé
par S. M. Impériale à la dignité de
Prince de l'Empire, pour lui & tous
ses Successeurs Primats du Royau-
me.

III. Le Général Stanhope & le
Lord Cobham, selon les avis de
Vienne, y arrivèrent le 22. de No-
vembre. Le Premier eut dès le
mê-

Politique. Janvier 1715. 51
même jour Audience particulière
de l'Empereur & de l'Impératrice,
ensuite de quoi ce Prince le con-
duisit dans son Appartement, où il
fut encore plus d'une heure en Con-
férence secrète avec S. M. Impé-
riale. Il est certain que le Roi de
la G. B. ne pouvoit envoyer per-
sonne à la Cour de Vienne qui y pût
être plus agréable que ce Général,
déjà connu de tous les premiers de
la Cour & des Seigneurs Espagnols,
& auquel l'Empereur, pendant son
sejour en Catalogne, avoit toujours
eu beaucoup de Confiance. Aussi
dit-on qu'il y a été reçu d'une ma-
nière fort distinguée & avec tou-
tes les civilités imaginables. Après
cette première Audience les deux
Ministres de la G. B. eurent ensem-
ble plusieurs Conférences avec ceux
de S. M. Impériale: & l'on a pu-
blié ensuite à Vienne que leur Com-
mission rouloit sur 4. points. Sa-
voir, 1. pour regler la Barrière, 2.
sur l'affaire de Mardyck, 3. pour ter-
miner les troubles du Nord, & en 4.
lieu, pour procurer un accommodement
entre l'Empereur & le Roi de
Sicile. En voila beaucoup pour le peu
de tems que le Gén. Stanhope devoit

C. 2. pas-

passer à *Vienne*: quoi qu'il en soit, tout ce qui s'est traité a été tenu fort secret, & ce Général après avoir pris congé de l'Empereur & de toute la Cour & laissé dans cette Ville le Lord Cobham en qualité d'Ambassadeur ordinaire, en partit le 23. pour retourner en Angleterre.

Mr. Muller Chancelier de Suède, eut Audience de l'Empereur vers le commencement du mois passé, & remercia S. M. I. au nom du Roi son Maître, de toutes les honnêtetés que S. M. Suédoise en a reçûes, & qu'en reçoivent encore les Suédois qui passent par les Etats de sa dite M. Imp. Comme ce Chancelier n'a, dit-on, aucunes instructions pour traiter des Affaires du Nord, mais seulement pour écouter ce qu'on pourra lui proposer, les Ministres de l'Empereur n'entreront point en Conférence avec lui qu'il n'en ait reçu. Cependant, les Ministres du Czar, & du Roi de Pologne, n'ont pas laissé de concevoir quelque jalousie, & ne paroissent point contents.

On parle du Comte de Schlik, ou du Comte de Kustein, pour l'Ambassade de la Grande-Bretagne: mais principalement du premier. Mr.

de Penterrider d'Adelhausen, a été nommé Envoyé extraordinaire auprès du Roi de Suède, & se prépare à partir. Le Comte Boroméé étoit arrivé de *Milan* à *Vienne* depuis peu. Le Marquis de Montenegro, Grand d'Espagne, & Conseiller Royal d'Arragon, mourut le 13. du mois passé âgé de 50. ans. Le Cardinal de Saxe-Weitz a été à l'extrémité, mais il est présentement hors de danger.

Les Lettres de satisfaction des Electeurs de Cologne & de Bavière, stipulées dans le Traité de Paix, sont arrivées, & sont, dit-on, fort honnêtes & fort soûmises; celle de l'Electeur de Bavière est fort longue, & S. A. El. après avoir témoigné à l'Empereur beaucoup de regret de ce qui s'est passé, fait de grands remerciemens à S. M. Impériale du soin qu'Elle a pris des Princes ses Fils. On les attendoit dans peu à *Vienne*, où ils doivent venir aussi remercier l'Empereur du rétablissement de l'Electeur leur Père. L'aîné fera fait, dit-on, Chevalier de la Toison d'Or; & l'on parle fort de son Mariage avec l'Archiduchesse, Fille aînée du feu Empereur Joseph. C 3 IV.

IV. Les Membres de la Diette Impériale à *Ratisbonne* ont fait quelques plaintes au Magistrat de cette Ville sur le peu de précaution qu'on y prenoit pour empêcher que la Contagion ne s'y glissè derechef, sur quoi on y a mis ordre. L'Envoyé de Dannemarck a communiqué à la Diette le Traité entre le Duc Administrateur de Holstein & le Comte de Stenbock dont on a parlé ci-dessus : sur quoi le Ministre de Holstein a déclaré de son côté, „ que les Danois avoient eux-mêmes violé la Neutralité avant „ l'entrée du Général Stenbock dans „ le Holstein : que c'étoit par la „ Médiation de la Maison de Holstein-Gottorp, que le Comte de „ Steenbock s'étoit rendu avec toute l'Armée Suédoise ; & que S. M. „ Danoise avoit ensuite déclaré le „ 30. Mars 1713. , qu'Elle ne conserveroit aucun ressentiment contre le Duc Administrateur, ni „ contre ses Ministres au sujet de „ cette affaire. L'Envoyé de Dannemarck a nié les prétendues Hostilités contre le Holstein ; disant que le Roi avoit toujours eu intention de payer les vivres & les fourages qu'il avoit

avoit été obligé de prendre pour son Armée. Le même Envoyé a aussi présenté, vers la fin du mois, un Mémoire à la Diette pour justifier les raisons qu'a eu S. M. Danoise de mettre des Troupes dans l'Evêché d'*Eutin*, appartenant au Duc Administrateur de Holstein.

V. Suivant les Lettres du Haut-Rhin, les 4. Cercles associez s'étant assembles à *Heilbron*, avoient pris des Résolutions pour régler la marche des Troupes Impériales qui doivent quitter la Bavière pour marcher vers le Bas-Rhin, & de-là au Pais-Bas. Cette même Assemblée avoit résolu en dernier lieu, pour l'honneur de l'Empereur, & la sûreté de la Patrie, de munir les Fortereses de *Kebl*, de *Philisbourg*, & de *Mayence*, de provisions & de Troupes nécessaires, en attendant que la Diette prit des résolutions pour faire que chaque Etat de l'Empire y contribuât en son particulier.

Les Bagages du Duc de Bavière étoient arrivés à *Francofort* dès le milieu du mois passé ; & une partie des Troupes de ce Prince passèrent le Rhin le 20. à *Rastat*, & une autre à *Fort-Louis*, pour continuer leur

leur marche en Bavière & dans le Haut-Palatinat ; & on assure que l'évacuation de *Fribourg*, de *Brisac*, & du Fort de *Kehl*, devoient se faire le 15. de ce mois, auquel tems on espère que ces Troupes seront arrivées sur les Terres de l'Electeur leur Maître.

V I. On écrit du Bas-Rhin, que les Troupes de l'Electeur de *Tréves* n'avoient pris possession de la Ville de ce nom que le 3. du mois passé, les François en étant sortis le 28. du mois précédent.

La Publication de la Paix entre l'Empire & la France ne se fit à *Cologne* que le 13. du mois dernier. On chanta le *Te Deum* en Musique. On fit plusieurs décharges de Mousquetterie & de Canon, & on alluma le soir des Feux de joye. Le Clergé s'étoit assemblé le jour précédent pour délibérer de faire un Don gratuit à l'Electeur : sur quoi ils prirent la résolution d'envoyer cinq mille écus à ce Prince par l'Abbé de *St. Panthaleon*, le Doyen de *St. Séverin*, & le Vice-Ecolâtre de *St. Gereon*. Le Grand Chapitre avoit nommé quelques jours auparavant trois autres Députés pour aller complimenter

Politique. Janvier 1715. 57
 plimenter *S. Alt. Electorale* à son arrivée à *Liège* ; mais on a appris depuis, que son départ avoit été retardé par une indisposition qui lui étoit survenue. L'Electeur Palatin a aussi été malade pendant 2. ou 3. jours, mais il étoit entièrement rétabli. On écrit de *Bonn* que le Commandant Hollandois avoit reçu ordre d'y rester avec sa Garnison jusqu'à l'arrivée de l'Electeur de *Cologne*.

On mande de *Liège* du 3. de ce mois, qu'on y avoit reçu des Lettres de *Paris* des Domestiques de ce Prince qui portoient, qu'il en devoit partir le 5., & qu'il seroit le 9. à *Dinant*, & le 12. à *Liège*. L'Assemblée des Etats de cette Principauté qui déliberoit sur les demandes de *S. A. Elect.*, se sépara le 4. sans prendre de résolution, si ce n'est qu'elle a renvoyé à travailler à cette affaire, lors que l'Electeur leur Prince sera arrivé en cette Ville.

VII. Suivant les avis de Suisse, il a couru divers bruits que l'Abbé de *St. Gal* vouloit quitter ou résigner son Abbaie, afin de rendre l'Accommodement avec les Cantons de

58 *Mercuré Historique & Zurich & de Berne plus facile ; & l'on a publié depuis , que les Moines de cette Abbaïe cherchent sous main à s'accommoder : quoi qu'il en soit , on écrit depuis , qu'on avoit fixé encore de nouvelles Conférences au 8. de ce mois à Arau , pour reprendre la Négociation de cette Affaire.*

Le Canton de *Berne* avoit interrompu toute communication avec celui de *Bâle* , à cause du peu de précaution que ces derniers ont pris contre la mortalité du Bétail ; mais on est convenu à la fin de la rétablir à certaines conditions , dont l'une est , que les Bouchers de *Bâle* ne pourront entrer sur les Terres de *Berne* sous quelque prétexte que ce soit , sous peine de mort. Le Roi de France a fait payer une année de Pension à Mrs. de *Bâle* , & leur a permis de retirer les fruits qu'on leur retenoit en Alsace & dans le Sundgau depuis 1713. ; mais on établit un Marché à *Hunningue* qui leur fera beaucoup de tort.

Le Corps Helvétique a remercié le Roi de France par une Lettre fort civile , de la bonté que S. M. T. C. a eu de les faire comprendre dans

Politique. Janvier 1715. 59
dans le *Traité de Bade*. Il a aussi écrit au Comte du Luc pour le remercier des peines qu'il s'est donné dans cette occasion. Ce Ministre , que le Roi son Maître a fait Secrétaire d'Etat , se préparoit à partir pour son Ambassade extraordinaire de *Vienne* , & avoit déjà déclaré qu'il ne se mêloit plus des Affaires de Suisse , & qu'il faloit s'adresser à Mr. de la Houffaye , Intendant de *Strasbourg*.

On a été d'autant plus surpris en Suisse de voir dans les nouvelles de *Paris* , qu'on faisoit des préparatifs pour recevoir les Députés des Cantons qui doivent renouveler l'ancienne Alliance avec la Couronne de France , qu'on n'a point encore nommé ces Députés , ni même proposé ce renouvellement d'Alliance.

Réflexions sur les nouvelles de Turquie, de Hongrie, d'Allemagne & de Suisse,

LES Turcs viennent enfin de se déclarer avec éclat contre les Vénitiens ; & de la manière que

C. 6. s'est

s'est faite cette Déclaration, tous leurs Projets semblent se borner à enlever aux Venitiens les Conquêtes que cette République fit sur eux pendant la dernière Guerre. Cependant, le tems étoit encore si peu avancé, lors qu'ils ont fait cette Déclaration; elle pressoit même si peu, qu'il y a sujet de s'étonner que la Porte Ottomane l'ait voulu faire sçavoir. Une conduite si ouverte, de la part de gens si dissimulez, ne renfermeroit-elle point quelque autre dessein, qu'on voudroit dérober pour un tems à la connoissance du Public? Ne pourroit-on pas en un mot, soupçonner les Turcs de vouloir mettre à couvert, sous ce simple Projet, de plus vastes entreprises? Le prétexte de faire la Guerre aux Venitiens les autorise à faire tous les efforts dont leur Monarchie est capable; mais il ne les oblige pas à ne point s'en servir à tout autre dessein. Si ces Infidelles venoient donc ensuite à tomber tout à coup sur la Hongrie, sur la Pologne, ou sur les Moscovites; auroit-on plus de lieu d'en être surpris, que de ce qu'ils ont entrepris depuis 5. ou 6. ans, con-

tre la Paix de Carlowitz? On ne peut pas néanmoins bien prévoir dans la situation où se trouvent les Princes voisins de la Turquie, comment les Etats qu'ils attaqueroient ainsi à l'improviste se tiroient d'affaire.

III. On ne doit au reste nullement douter que la Cour de Vienne n'ait les yeux fort ouverts, & ne soit fort attentive sur de telles démarches. Ce qu'il y a de meilleur, c'est que l'Empereur se trouvera bientôt les mains libres. Ce Prince est sur le point de voir le repos presque entièrement rétabli dans l'Europe. Il ne reste plus à S. M. Impériale qu'à ranimer un peu cette intelligence si nécessaire avec ses Alliez, & à employer conjointement avec eux ses bons offices pour la Paix du Nord de l'Allemagne; & on pourra se flater après cela qu'Elle sera suffisamment en état de s'opposer aux desseins des Turcs dans cette nouvelle Guerre.



NOUVELLES DE
FRANCE.

MR. Buis, Ambassadeur ordinaire des Etats Généraux des Provinces-Unies, eut une Audience particulière du Roi le 9. du mois passé; où ce Ministre présenta à S. M. T. C. une Lettre de L. H. P. par laquelle Elles la remercient des bons offices qu'Elle a rendus pour la Ratification des deux Articles séparés du Traité de Paix entre l'Espagne & la Hollande: sur quoi le Roi prit occasion d'assurer de nouveau ce Ministre de ses bonnes intentions en faveur de L. H. P. ses Maîtres.

Comme ces deux Articles séparés n'ont point été mis dans ce Journal avec le Traité qu'on donna au mois d'Octobre * dernier, par une bêtise des Imprimeurs qui mirent les Pleinpouvoirs des Plénipotentiaires au lieu des deux Articles dont il est question, on prendra occasion de les mettre ici, de la manière qui suit.

Ar-

* Voyez le mois d'Octobre 1714. pag. 449.

Premier Article séparé.

NOUS Ambassadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires des Etats Généraux des Provinces-Unies, ayant remis entre les mains de nous Ambassadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires de Sa Majesté Catholique, le Compté des Dettes & Prérentions des Colléges de l'Amirauté dans les Provinces-Unies, à la Charge de la Couronne d'Espagne, résultantes de plusieurs Equipages faits par lesdits Colléges pour la Couronne, dans les années 1675., 1676., 1677. & 1678.: lesquelles Dettes & Prérentions (déduction faite de ce qui en avoit été payé) monteroient encore à 4. Millions 100. mille 352. fl. monnoye de Hollande, outre les intérêts de cette somme, depuis le 1. Janvier 1682., jusques au payement entier & effectif, comme aussi la liquidation, qui en a été faite en partie à Bruxelles le 5. Novemb. 1681, avec le Prince de Parme, pour lors Gouverneur des Pais-Bas Espagnols; & ayant demandé & fortement insisté pour le payement desdites Dettes, & nous Ambassadeurs & Plénipotentiaires de Sa Majesté Catholique ne nous trouvant point autorisés à ajuster cette affaire, nous promettons de remettre lesdits Papiers à Sa Majesté Catholique, afin qu'elle rende la justice aux

Col-

Colléges de l'Amirauté, comme il sera de raison.

En foi dequoy nous Ambassadeurs Extraordinaires du Roi Catholique, & des Seigneurs Etats Generaux avons signé le présent Article & y avons fait apposer les Cachets de nos Armes.

A Utrecht ce 26. Juin 1714.

Signé,

M. Duc d'Offuna

El Marque de Monteleon.

B. v. Dussen.

C. v. Gheel van Spanbroek.

F. A. Baron de Reede de Renswande.

Graef van Kniphuyzen.

Second Article séparé.

Comme les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas, en qualité d'Exécuteurs du Testament de S. M. le feu Roi de la Grande-Bretagne, de très-glorieuse Memoire, ont fait donner un Mémoire en Latin aux Sieurs Ambassadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires de S. M. Catholique, par nous soussignez Ambassadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires desdits Seigneurs Etats Generaux, contenant ledit Memoire; ce que Leurs Hautes Puissances souvennement appartenir légitimement à la Succession

cession de feu S. M. le Roi de la Grande-Bretagne, à la charge de la Couronne d'Espagne, suivant le Traité de Transaction passé & conclu le 26. Décembre 1687., entre feu S. M. Catholique, de glorieuse Mémoire, d'une part, & Sadite Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, alors Prince d'Orange, de l'autre: consistant en 3. Rentes distinctes; savoir, une de 80. mille livres annuelle; une de 20. mille livres annuelle; ces 2. hypothequées sur les Douanes de la Meuse & de l'Escaut, & qui n'ont point été payées depuis l'année 1696.: & une de 50. mille livres annuelle, qui n'a pas été non plus payée, comme dessus, outre un restant de 37. mille 292. livres pour l'année 1695.; & encore une somme de 120. mille Ecus, payable une fois, qui devoit avoir été payée un mois après la Ratification du susdit Traité. Et que les Seigneurs Etats Généraux, après avoir donné ladite Représentation, ont encore fait donner, par nous leurs Ambassadeurs extraordinaires & Plénipotentiaires, une Copie du susd. Traité de Transaction, & des autres qui y sont relatifs; afin que les susd. arrérages & la susd. somme de 120. mille écus, avec les intérêts, qui en sont dûs, du jour du retardement, soient payez promptement à ladite Succession Royale par S. M. Catholique ou de sa part; & que l'on continué le payement desdites Rentes respectives, savoir

le

le paiement absolu de celle desdits 30. mil-
le livres, en cas que les présens ou futurs
Possesseurs des Fonds Hypothèque & en-
gagés, vissent, en quelque tems que ce
soit, à manquer au paiement desdites deux
dernières Rentes ci-dessus mentionnées.

Et comme d'un côté, nous Ambassa-
deurs Extraordinaires & Plénipotentia-
ires des Seigneurs Etats Généreaux avons
insisté, que ces payemens fussent promis
par S. M. Catholique ou en son nom, &
que cette promesse fut comprise & inserée
dans un Article séparé du présent Traité
de Paix; mais que de l'autre, nous Am-
bassadeurs Extraordinaires & Plénipoten-
tiaires de S. M. Catholique avons allé-
gué de n'avoir point de pouvoir à cet
égard, & que l'on a jugé le plus conve-
nable de ne point retarder pour cela la
conclusion du Traité de Paix; on est
tombé d'accord de part & d'autre, qu'il
sera réservé à ladite Succession Royale,
de poursuivre la satisfaction des Préten-
sions susdites, de la manière que les in-
térêts à ladite Succession le trouveront
convenable & à propos: sauf auxdits rai-
sons que S. M. Catholique pourroit alle-
guer au contraire.

En foi de quoi nous Ambassadeurs Ex-
traordinaires & Plénipotentiaires du Roi
Catholique, & des Seigneurs Etats Gé-
néreaux avons signé le présent Article &

Politique. Janvier 1715. 67
y avons fait apposer les Cachets de nos
Armes.

A Utrecht ce 26. Juin 1714.

Signé,

M. Duc d'Osuna

El Marque de Monteleon.

N. v. Dussen.

C. v. Gheel van Spanbroek.

F. A. Baron de Reede de Renswoude.

Graef van Kniphuysen.

II. Le même jour que M. Buiss
eut Audience du Roi, Mr. Prior
Plénipotentiaire de la G. B. eut une
Conférence avec le Marquis de
Torci dont le sujet n'a point été
publié.

Mr. Cromstom, Envoyé Extr.
de Suède eut Audiance particulié-
re le 11. & Présenta à S. M. une
Lettre du Roi de Suède qu'un ex-
près avoit apportée de *Sralsund* par
laquelle il donnoit part à S. M. de
son Arrivée en Poméranie.

Le Comte Durazzo Envoyé Ex-
traord. de Gennes prit son Audience
de congé du Roi ce même jour avec
les cérémonies ordinaires, ce Mi-
nistre se disposant à passer en An-
gleterre,

gleterre, ainsi que nous avons dit ailleurs.

Le Baron d'Alluick, Envoyé Extraord. du Landgrave de Hesse, Complimenta aussi le Roi dans sa première Audience au sujet de la Paix de la part du Landgrave son Maître.

III. Mr. Amelot qui va à Rome pour la Constitution, & dont le départ se différoit de jour à autre, partit enfin pour s'y rendre le 10. du mois passé, accompagné du Docteur Terni. Puisque nous en sommes sur la Constitution, nous mettrons ici une Lettre écrite à ce sujet il y déja assez long tems, qui a fait du bruit à Paris, & que les Nouvelles publiques viennent de nous fournir, la voici.

M O N S I E U R,

J'ai reçu par le dernier ordinaire, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 28. Mai 1714 par laquelle vous me mandez que le Roi vous a paru surpris, de n'avoir rien appris de moi au sujet de la dernière Constitution du Pape, *Unigenitus*, quoi que presque tous les Evêques du Royaume l'ayent

acceptée,

ceptée, & que vous m'avez fait l'honneur de m'en écrire, par ordre de S. M. il y a trois mois.

Si vous ne m'aviez pressé, *Monsieur*, par votre seconde Lettre, de répondre, j'aurois été encore plus long-tems sans le faire, croyant avoir besoin d'un tems bien plus considérable, pour examiner cette Constitution que sa Sainteté elle-même n'a donnée qu'après plusieurs années de travail, & pour prendre mon parti dans une conjuncture si délicate & si importante.

Je voudrois donc de tout mon cœur, *Monsieur*, qu'il m'eût été permis de me taire plus long-tems, ou plutôt de garder un silence perpétuel dans une occasion, où je vois la paix & la tranquillité de l'Eglise troublée, & où il semble qu'on ait si fort surpris la Religion du Roi, que, nonobstant l'amour qu'il a pour la vérité, il ne soit pas possible, dans la circonstance présente, de la lui dire, sans s'exposer au malheur d'encourir son indignation. Ce sont pourtant les intérêts de cette vérité qu'un Evêque ne peut jamais abandonner, pour quelque considération que ce puisse être, qui me mettent dans la nécessité de vous dire, que je ne puis en aucune façon recevoir la Constitution du Pape dont il s'agit, jusqu'à ce qu'il ait plû à Sa Sainteté d'y donner des explications, qui puissent remédier

aux

aux peines & aux troubles qu'elle cause à plusieurs Evêques & à une infinité d'autres Théologiens, & faire voir qu'elle n'est point contraire, comme il le paroît, à l'ancienne doctrine de l'Eglise & des Pères; qu'elle ne détruit point les Ecoles respectables de S. Augustin & de S. Thomas, qu'elle ne donne point pour dogme de foi les opinions des nouveaux Théologiens; & qu'elle ne renverse point la morale & la discipline de l'Eglise.

Outre cela, *Monsieur*, cette Constitution, & le Bref que le Pape écrit aux Quarante Prélats de l'Assemblée qui l'ont acceptée, ne paroissent pas moins opposés aux intérêts & aux droits les plus incontestables de l'Episcopat, que les Evêques de France ont mieux conservés jusqu'à présent que ceux de toutes les autres Eglises du monde Chrétien.

Le Pape par l'un & l'autre veut, en nous ôtant la prérogative de juger des matières de la foi, nous établir les vicaires & les simples exécuteurs de ses décisions; comme si ce n'étoit pas nous que le St. Esprit a établis aussi pour gouverner l'Eglise que Jesus-Christ s'est acquise par son sang. Si nous acquiescions à une prétention si peu connue de nos Prédécesseurs, que deviendroient les Libertés de l'Eglise Gallicane? Ne trahirions-nous pas en même tems les droits du Roi? Ce
n'est

n'est pas à moi, me direz vous, à les soutenir & à les défendre. Je sais, *Monsieur*, qu'ils auront toujours de meilleurs & de plus puissans défenseurs que moi, mais je ne dois les trahir en rien, & je dois, autant qu'il est en moi, soutenir les nôtres qui ont une si grande relation avec ceux de S. M., par rapport aux entreprises de la Cour de Rome, qu'on ne peut pas abandonner les uns sans porter un très grand préjudice aux autres.

Je ne puis pas, *Monsieur*, vous marquer en détail dans une Lettre tous les endroits de cette Constitution qui me font de la peine; mais je vous dirai, que je ne croi pas pouvoir la recevoir sans trahir ma conscience.

Si j'ai le malheur, ce qu'à Dieu ne plaise, de déplaire présentement au Roi, en vous exposant ainsi une partie des raisons de ma conduite, la confiance que j'ai en sa bonté, en sa piété & en sa justice, me fait espérer qu'avant qu'il soit peu de tems, il me pardonnera, & me saura gré d'avoir parlé dans une occasion si importante, avec toute la liberté qui convient à un Evêque plein de zèle pour le service de S. M., & qui après ce qu'il doit à Dieu & à sa conscience, ne désire rien avec une plus forte passion, que de mériter l'honneur de sa protection & de sa bien veillance. Il ne m'en jugeroit certainement pas indigne, s'il connoissoit les
sen.

sentimens de mon cœur & mon fidèle attachement, plein de respect, pour sa Personne Sacrée: mais il jugeroit que je le serois fort de mon caractère & de l'état où il m'a élevé, si ma par faite soumission à ses volontez en toute autre chose, s'étendoit aussi à celles qui regardent la Religion. Il en a trop pour vouloir que nous recevions la loi de lui sur ces matières. Il fait que nous sommes, pour me servir des termes de l'Ecriture, les Anges du Seigneur des armées, que nos lévites sont les dépositaires de la science, & que c'est de notre bouche qu'il doit apprendre & recevoir sa loi.

Je vous supplie, *Monsieur*, de lui lire cette Lettre, quand vous serez obligé de lui rendre compte de la réponse que j'ai l'honneur de vous faire. J'espère qu'il sera touché de mes raisons, & qu'il me jugera moins digne de son indignation que que de sa compassion, de ne pouvoir suivre en cette occasion la plus forte inclination que j'aye au monde, qui est, non seulement d'exécuter ses volontez en toutes choses, mais même de les prévenir, si je pouvois les connoître. Après avoir été assez heureux pour n'avoir jamais rien fait jusqu'à présent, de contraire à tout ce que j'ai crû qu'il pouvoit souhaiter de moi, jugez de l'affliction où je suis de me trouver entre mon devoir & le desir que j'aurai toute ma vie de lui plai-

Politique. Janvier 1715. 73
 plaire. Je vous supplie, *Monsieur*, de vouloir bien le lui faire connoître; vous ne sauriez le faire en des termes trop forts, & vous le ferez beaucoup mieux que je ne saurois l'exprimer. Ce sera la plus grande obligation que je puisse jamais vous avoir. Je vous demande cette grâce avec toute l'instance possible, & la justice de me croire,

M O N S I E U R,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur
 L'Evêque de Montpellier.

A Montpellier ce 5. Juin 1714.

Le bruit couroit aussi à *Paris* au commencement du mois passé que l'Evêque de *Soissons* mort depuis quelque tems, & qui étoit un des 6. Commissaires de l'affaire de la Constitution, s'étoit repenti d'avoir eu part à cette affaire; & que dans son Testament il en demande pardon à Dieu & à l'Eglise.

IV. Le Duc d'Orleans avoit été indisposé vers le commencement du mois passé, & l'on disoit que ce Prince devoit aller aux Eaux de *Balaruc* en Languedoc, suivant l'ordonnance de son Médecin; mais

Tome LVIII. D com.

comme ce Prince est rétabli, on n'a plus parlé de ce Voyage. La Duchesse d'Orléans accoucha le 18. d'une Princesse.

Les Electeurs de Cologne & de Bavière étoient encore à *Paris* à la fin du même mois. Le premier n'avoit été empêché de partir pour *Liedge* que par la goutte qui lui étoit survenue, de sorte qu'il n'attendoit que d'en être délivré pour se mettre en voyage. Pour S. A. E. de Bavière, Elle ne devoit se rendre à *Munich* qu'au mois de Février, qui sera à peu près aussi le tems qu'on croit que Me. l'Electrice s'y doit rendre de *Venise*.

Le Prince Electoral de Saxe apprend ses exercices à *Versailles*; & le Roi lui a donné un Appartement à la grande Ecurie, afin que ce Prince les puisse faire plus commodément.

V. C'est toujours Mr. Voisin, tout chancelier qu'il est, qui fait les fonctions de Secrétaire d'Etat de Guerre, le Roi ne pouvant se passer de ce que sa capacité & son expérience lui ont aquis dans cette Charge. On assure que la grande Réforme est différée jusqu'au Printems.

Le

Le Roi a ajouté à la Dignité de Conseiller d'Etat, qu'il a donnée au Comte du Luc, une Pension de 8. mille livres, & la survivance de ses Charges & de son Gouvernement pour ses Enfans. Le Duc de Montbason a aussi eu une Pension de 10. mille livres pour l'indemniser de la perte du Régiment de Picardie. Le Comte de Croissi, Frère du Marquis de ce nom, qui a été nommé Ambassadeur auprès du Roi de Suède, est déjà parti pour s'y rendre. Le Marquis de Sommeri doit aller en Bavière, & le Marquis d'Alégre ira seul en Angleterre. L'Ambassadeur de Perse nouvellement arrivé, & qui est défrayé proche de *Paris* aux dépens du Roi, ne viendra loger à l'Hôtel des Ambassadeurs extraordinaires que le 17. de ce mois. On mande de *Marseille* qu'un Envoyé Turc qui y étoit depuis 12. à 15. jours, avoit eu ordre de s'en retourner à *Constantinople*. Le Comte de Peterboroug qui va voyager est arrivé à *Paris*, & a été présenté au Roi par le Marquis de Torci. On dit à *Paris* que le Cardinal del Giudice a renvoyé en Espagne la démission de ses Charges de premier

D 2

Mi-

76 *Mercuré Historique &*
Ministre & de grand Inquisiteur, &
s'en est allé à *Rome*. Le Marquis de
Capres sera, dit-on, Ambassadeur
d'Espagne à *Paris*.

V I. On a reçu enfin nouvelle des
grands préparatifs du grand Maître
de *Malthe*. Les Chevaliers de cet
Ordre qui sont à *Paris*, inquiets
de ne point recevoir les ordres qu'ils
attendoient du Grand Maître, &
ayant plusieurs avis que les Turcs
continuoient leur Armement par
Mer & par Terre, s'assemblerent
au Temple, & délibérèrent de s'en-
gager tous; tant Novices que Pro-
fèz, pour un Emprunt considéra-
ble qu'ils ont fait, & qu'ils ont em-
ployé à l'achat d'une grande quan-
tité de Poudres, Armes, & autres
Munditions de guerre qu'ils envoient
à *Malthe*: L'Assemblée étoit com-
posée de plus de 60. Baillis, Che-
valiers & Commandeurs de cet Or-
dre, des trois Langues de France,
d'Italie & d'Arragon.

On écrit aussi de *Toulon*, que
les Vaisseaux de *Malthe* qui y à-
voient chargé 4000. quintaux de
Poudre, 6000. de Balles de plomb,
30. Canons, 10. Mortiers, &
1000. Boulets, & 400. Bombes,
en

Politique. Janvier 1715. 77
en avoient fait voile le 2 du mois
passé pour *Malthe*.

V II. On a publié plusieurs Edits
pendant le mois dernier. Un du
8. pour partager la diminution des
Espèces d'or & d'argent, qui se de-
voit faire en deux fois au mois de
Mars & de Juin de cette Année, en
4. termes, savoir au mois de Fé-
vrier, d'Avril, de Juin & d'Août
de cette même Année. Un autre
aussi du 8. concernant la diminu-
tion des mêmes Espèces de Billon.
Deux Edits dont l'un ordonne que
*les Contrats de Constitution des ren-
tes assignées sur la Ferme des Con-
troles des Exploits, seront passez par
les Commissaires du Conseil, avec
exemption de 10. deniers, &c.* L'autre
portant *Création de vingt nou-
velles Charges de Conseillers du Roi
Agents de Change, &c.* Et une
Déclaration qui ordonne le rembour-
sement d'un vingtième par Année
des Principaux des Promesses de la
Caisse des Emprunts. On payera
encore la Capitation cette Année;
& on dit qu'une Compagnie de Trai-
tans offrent 18. millions pour met-
tre en Parti les Carrosses de louage
& de remise.

VIII. César d'Estrées, Cardinal, Evêque d'Albano, Abbé de *St. Germain des Prez*, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, Doyen de l'Académie Française, ci-devant Evêque Duc de *Laon*, Pair de France, mourut à *Paris* dans son Palais Abbatial le 19. du mois passé, & fut inhumé le 23. avec beaucoup de Pompe. On apprend que le Roi a donné l'Abbaté de *St. Germain des Prez* à l'Evêque de Meaux.

Réflexions sur les Nouvelles de France.

IL en va en France comme en beaucoup d'autres endroits, où les dépenses exorbitantes qu'on a été obligé de faire pour le soutien de la Guerre, empêchent qu'on ne soit aussi sensible qu'on devoit l'être au bonheur de la Paix : Aussi n'en parle-t-on presque plus, quoi qu'elle ne soit pas encore entièrement exécutée.

Les Politiques & les Partisans pour & contre de la fameuse Constitution, ne sont pas si tranquilles.

Ceux

Ceux qui n'approuvent pas la Proposition d'un Concile National, dont on dit que Mr. Amelot va faire la Proposition à *Rome*, disent „ que „ c'est un moyen que le Pape ne „ pourra jamais agréer, parce qu'il „ ne sauroit s'y fier, à moins qu'il „ n'y présidât par ses Légats qui au- „ roient seuls le droit de proposer „ les affaires, qui ne permettroient „ pas d'examiner la Doctrine, & „ qui pourroient dissoudre le Con- „ cile lors qu'il leur plairoit : au- „ quel cas il est aisé de voir, qu'un „ tel Concile ne serviroit à rien.

„ La voye, disent-ils, de termi- „ ner cette affaire par des Commis- „ saires nommez par le Pape, qui „ feroient le Procès aux Evêques, „ & les déposeroient, est bien pire „ & impraticable, puis qu'elle est si „ directement oposée aux Libertez „ de l'Eglise Gallicane, que quel- „ que instance que fasse la Cour de „ *Rome*, on ne croit pas que la „ Cour de France puisse l'accepter; „ d'autant qu'on prévoit assez que „ les Evêques oposans ne recon- „ noistroient jamais un tel Tribunal. D'où il concluent que cette affaire n'est pas prête de s'achever, si on

D 4

ne

80 *Mercuré Historique &*
ne trouve pas quelque plus heureux
tempérament.

NOUVELLES DE LA GRANDE-BRETAGNE.

LEs Lettres d'Ecosse étant les
premières en datte, nous com-
mencerons cét Article par ce qu'el-
les nous fournissent. Celles d'*Edim-
bourg* du commencement du mois
passé portent, qu'on y faisoit déjà
courir par avance une Liste des 16.
Pairs Ecossois qui doivent être élus
pour le prochain Parlement. Sa-
voir, les Ducs de Roxborough &
de Montross; les Marquis de Twe-
dale & d'Annandale, les Comtes
d'Islay, de Rhotes ou d'Hedding-
ton, de Bure, de Buchan, de Stairs,
de Lowdown, de Selkirke ou d'Or-
kney, de Findlater & de Portnore;
& les Lords Ross, Jedburg & Bel-
haven.

Dans deux Assemblées différen-
tes où il s'agissoit de dresser une
Adresse de félicitation au Roi, il y
avoit eu de grosses contestations sur
le choix des termes. La première où
cela arriva fut dans la Faculté des
Jurisconsultes d'*Edimbourg*. Quel-

Politique. Janvier 1715. 81
ques-uns des Membres de cette As-
semblée ayant proposé d'insérer dans
cette Adresse un Article pour prier
S. M. de faire révoquer l'Acte d'U-
nion, & d'autres s'y étant oposés, l'A-
dresse fut renvoyée à la grande As-
semblée que cette Faculté tient or-
dinairement après Noël.

Dans la seconde Assemblée, qui
étoit celle des Députés des Com-
munautés Royales d'Ecosse, Mr.
Yecman, Membre du Parlement
pour la Ville de *Dundee*, s'oposa
fortement à la proposition qui fut
faite, de parler dans l'Adresse au
Roi en des termes de reconnoissan-
ce du feu Roi Guillaume, ayant
eu l'insolence de dire, „ qu'il avoit
„ fait plus de mal que de bien aux
„ Ecossois, ayant perdu le Com-
„ merce de la Nation, & empêché
„ l'établissement de la Colonie de
„ Darien; sur quoi il fut chassé de
„ l'Assemblée à la pluralité des voix
& on résolut de présenter l'Adresse
de la manière qu'elle avoit été pro-
posée.

II. Tout est présentement fort
tranquille en Irlande. Les Lords
Régens, selon les avis de *Dublin*,
avoient nommé les Sherifs pour cet-

te présente Année 1715. Savoir à *Arding* Jean Richardson ; à *Antrim* François Stafford, à *Carlow* Henri Pierci, à *Cavan* Charles Hampson, à *Clare* Arthus Gore, à *Cork* Richard Croker, à *Zonegal* Humphrey & Wray-Down, à *Dublin* François Harrisson, à *Fermannab* Jean Creigson, à *Galloway* Henri-Jean Karrik, à *Kildare* Richard Warten, à *Kilkenni* Thomas Sundford, à *Coley-Lions & Lestrin*, Jean Nesbitt, à *Limmerick* Thomas Mansel, à *Longfond*, *Plinker & Plinketh-Louth* Guillaume Aston, à *Mayo*, *Morgan*, *Vaughan & Meath* Gerçe Lonter, à *Monyan* Jean Foster, à *Roscomon* Jean Hudson, à *Sligo* Henri Ormsby, à *Tirone* Henri Mervin, à *Waterford* Thomas Christmas, à *Wexford* François Toplady, à *Wichlow* Jean Boswel, & à *Westmead* Thomas Judge.

III. Suivant les nouvelles de *Londres*, on avoit fait le Procès aux Mutins de *Bristol*, de la manière qui suit. Les Juges commencèrent à procéder le 7. du mois passé contre 14. de ces gens-là qui étoient prisonniers, lesquels furent

trou-

trouvez coupables des accusations intentées contr'eux. Lors qu'ils furent reconduits le 8. à la Prison, la Populace s'atroupa de nouveau, & proféra des paroles injurieuses contre les Juges, qui en firent arrêter quelques-uns des plus mutins & les obligèrent de donner Caution. Enfin, le 12 on prononça la Sentence aux accusez, dont 10. furent condamnez à une Amende de 20. Nobles chacun, à rester en Prison durant trois mois, & à donner Caution de leur bonne conduite durant un an. Un autre homme concaîncu de Félonie, & d'avoir volé deux chapeaux, fut condamné au fouet : Le fils d'un Boulanger accusé d'avoir blessé deux hommes, fut absous, parce qu'il l'avoit fait en deffendant la maison de son Père, que les Mutins vouloient piller : Un autre accusé d'un meurtre, a aussi été relâché faute de preuves suffisantes ; & on a suspendu le Procès d'un autre qui a proféré des paroles injurieuses contre les Juges. On a fait aussi quelques procédures contre les Mutins de *Bermingham*, & contre des Particuliers qui ont parlé du Gouver-

D. 6

nement

nement en termes injurieux ; mais on le fait d'une manière si peu rigoureuse, qu'on ne croit pas qu'elle soit capable d'arrêter de si grands desordres. Aussi l'insolence de ces sortes de gens va si loin, qu'un Ministre Anglican prêchant le Dimanche 16. du mois passé à St. Paul en présence du Lord Maire, des Aldermans, & de tout le Magistrat de Londres, eut la hardiesse de dire que l'Eglise étoit présentement dans un triste & pitoyable état, ajoutant plusieurs autres expressions fausses & malignes, dont tout l'Auditoire fut scandalisé : cependant, toute la punition qu'en a reçu ce zélé Disciple de Sacheverel, c'est de n'avoir point été invité à dîner par le Lord Maire, ainsi que cela se pratique ordinairement dans ces occasions.

Voici encore quelques marques de la licence outrée de quelques autres Particuliers. Le Duc de Richemont étant vers le milieu du mois passé à *Chicester*, fut insulté par quelque Populace qui s'étoit attroupée sur un faux bruit que neuf Mutins de *Bristol* avoient été pendus : Ce Seigneur fut obligé de

le

Politique. Janvier 1715. 85
de se retirer dans un Cabaret, où étoit Mr. Merik, Capitaine aux Gardes, qui mit l'épée à la main, & arrêta les Factieux jusqu'à l'arrivée du Maire avec ses Officiers, qui en arrêterent quelques-uns, & dispersèrent le reste. Le 22. le nommé Jaques Carnaby, Irlandois Catholique Romain, & ci-devant Comédien, étant allé dans la Cour du Palais de *St. James*, demanda à la Sentinelle qui gardoit le Drapeau, si l'Electeur de Brunswick étoit au Palais ; & dit à haute voix, qu'il venoit lui faire un apel, parce qu'il avoit usurpé ce Palais & la Couronne de la Grande-Bretagne, qui appartenoit de Droit au Roi Jaques III. La Sentinelle croyant que c'étoit la boisson qui l'avoit porté à cette extravagance, lui dit de se retirer, avec menaces ; mais ce furieux tira son épée avec le fourreau, & en porta un coup au Drapeau : Sur quoi la Sentinelle le saisit, & on le conduisit au Corps de Garde. Le jour suivant, il déclara qu'il n'étoit ni Ivre, ni Fou, lors qu'il avoit proféré ces paroles, & qu'il soutiendroit toujours ce qu'il avoit avancé ; de sorte qu'il fut envoyé

D 7

le

le 23. à la Prison de Nawgate, après avoir été examiné par le Vicomte de Townshend, Secrétaire d'Etat.

IV. Le Roi donna le 10. du mois dernier Audience particulière à Mr. Hofman Résident de S. M. Impériale qui le félicita sur son avènement à la Couronne. Le Baron de Sohental Envoyé Extraordinaire du Roi de Danemark, & Mr. Viceri, Secrétaire de la République de Gènes, avoient aussi présenté leurs Lettres de Créance, & le Baron de Guillemberg Envoyé du Roi de Suède, avoit eu une Audience particulière de S. M., qu'il complimenta sur son élévation au Trône de la Grande-Bretagne.

La Cour n'a pas été aparemment contente de la déclaration que le Duc de Lorraine a faite touchant le Prétendant. Elle contient entr'autres choses, „ que S. A. Royale „ n'a été informée de la Protesta- „ tion de ce Prince, quelors qu'El- „ le lui a été remise imprimée, & „ qu'il ne dépend pas entièrement „ d'Elle de le faire sortir de ses E- „ tats. Quoi qu'il en soit, le Mar- „ quis de Lamberti, Envoyé de ce

Prince, „

Politique. Janvier 1715. 87
Prince, ayant communiqué à Milord Townshend, Secrétaire d'Etat, une Lettre du Duc son Maître, au sujet de la défense qui lui avoit été faite, à lui Marquis, de paroître à la Cour, partit le 24. du mois dernier pour retourner en Lorraine.

V. On publia à Londres le 20. du même mois une Proclamation du Roi, pour faire exécuter les Loix contre les Catholiques Romains, & ceux qui refusent de prêter les Sermens de fidélité: Il y est enjoint aux Juges de Paix de desarmer les Papistes, & de les obliger de ne pas s'écarter à plus de cinq milles de leur résidence ordinaire: de faire prêter Serment aux personnes suspects, & de rendre de tems en tems au Roi, & à son Conseil, compte de leurs Procédures.

Le Roi, non moins attentif à conserver la pureté des principaux Dogmes de la Religion, qu'à veiller à la sûreté de ses Etats, vient, en qualité de Défenseur de la Foi, & de Chef de l'Eglise Anglicane, de donner & de faire publier l'Ordre suivant, qui a pour titre,

Mans

Mandement à nos Archevêques & Evêques, pour conserver l'Unité de l'Eglise, & la pureté de la Foi Chrétienne, touchant la Sainte Trinité, & pour maintenir la Paix & la Tranquillité de l'état.

Par Ordre spécial de S. M. le
ROI GEORGE.

T^{RÈS}-Reverends Pères en Dieu,
Salut,

Comme Nous avons appris, que depuis quelque tems il y a eu de grands differends entre quelques personnes du Clergé de ce Royaume, touchant la manière de s'exprimer dans leurs Sermons & leur Ecrits, au sujet de la Doctrine de la Sainte Trinité, & même que quelques-uns d'entr'eux se sont donnez la licence de parler des affaires d'Etat, du Gouvernement & de la Constitution de ce Royaume: deux choses qui pourroient être d'une très-dangereuse conséquence, si on ne les prévenoit pas à tems. A CES CAUSES, le soin & le zèle que Nous avons pour la conservation de la Paix & de l'unité de l'Eglise, & de la Foi Chrétienne, & pour le maintien de la tranquillité de l'Etat, Nous engageant à vous envoyer les Ordres suivans, que Nous chargeons & commandons très-ex-

Politique. Janvier 1715. 89
pressément de publier, & de faire observer dans vos Diocèses respectifs.

I. Qu'aucun Prédicateur, quel qu'il soit, ne se donne la hardiesse d'enseigner dans ses Sermons, ou dans ses Lectures, aucune autre Doctrine touchant la Sainte Trinité, que celle qui est contenuë dans les Saintes Ecritures, & conforme aux 3. Simboles & aux 39. Articles de la Religion.

II. Que dans l'explication de cette Doctrine, ils ayent soin d'éviter tous nouveaux termes, & de s'en tenir aux manières de s'exprimer qui ont été communément usitées dans l'Eglise.

III. Que l'on ait soin dans cette matière, d'observer particulièrement le 53. Canon de cette Eglise, qui descend les oppositions publiques entre les Prédicateurs, parce que (comme le Canon s'en exprime) il en résulte beaucoup de scandale & de trouble parmi le Peuple; & que sur toute chose, lesdits Prédicateurs, s'abstiennent d'invectives & de termes injurieux, contre quelque personne que ce soit.

IV. Qu'aucun du Clergé, dans ses Sermons ou Lectures, ne prenne la liberté de se mêler d'aucune affaires de l'Etat, du Gouvernement, ou Constitution de ce Royaume; à l'exception des jours de Solemnité & de Jeune, qui sont au seront ordonnez par autorité publique: Et alors, de ne s'étendre point au-delà de ce que l'occasion de semblables Jours requerra précisément; bien en-

tendu

tendu toujours, que par cet Ordre, aucune personne ne pourra croire être dispensée de prêcher pour la défense de Notre Suprémacie Royale, établie par la Loi, aussi souvent & de la manière que le premier Canon de cette Eglise l'ordonne.

V. Que les Ordres ci dessus soient aussi observés par ceux qui écrivent sur lesdites matières.

VI. Comme Nous avons aussi été informé, que c'est l'usage de quelques personnes dans chaque Diocèse, de se servir avant le Sermon d'une Collecte & de l'Oraison Dominicale, ou seulement de l'Oraison Dominicale, (ce que le 55. Canon ordonne pour la conclusion de la Prière, & non pour la Prière entière;) & même de ne point faire mention de nos Titres, que ledit Canon ordonne être déclarés & reconnus; Nous vous ordonnons de plus, que vous obligiez votre Clergé de s'en tenir précisément dans la Prière avant le Sermon, au Formulaire contenu dans ledit Canon, ou à d'autres termes qui aient la même force.

VII. Et d'autant que Nous aprenons aussi, que plusieurs personnes qui ne sont pas du Clergé, se sont ingérées depuis peu, non seulement de parler & de disputer contre la Foi Chrétienne touchant la Doctrine de la Sainte Trinité, mais aussi d'écrire & de publier des Livres & des Brochures contre cette Doctrine, & de les répandre artificieusement dans ce Royaume; ce qui est contraire aux

Loix

Politique. Janvier 1715. 91
Loix faites à ce sujet, & particulièrement à une Acte du Parlement passé la 9. année du Règne du Roi Guillaume, intitulé, Acte pour empêcher plus efficacement le Blasphème & la Profanation: Surquoi ayant mûrement délibéré, & souhaitant de faire tout ce qui dépendra de Nous pour remédier à ces desordres, Nous vous chargeons & commandons très-expressément, d'employer tous les moyens convenables à votre Sainte Profession & à l'Autorité que vous avez, conformément aux Loix, pour reprimer toutes ces mauvaises pratiques; & pour vous soutenir dans cette œuvre, Nous ordonnons à nos Juges & à tous nos autres Officiers Civils, de vous prêter la main pour l'exécution du susdit Acte, & de toute autre Loi, contre ceux qui donneront occasion de scandale, de division ou de trouble dans l'Eglise & dans l'Etat. Donné à notre Cour de St. James, le 22. Décembre 1714. L'An premier de notre Règne.

Par Ordre de Sa Majesté,

Signé, TOWNSHEND.

VI. Ce fut le 20. du mois passé que ce fit à *Windford* la Cérémonie de l'Installation des 4. nouveaux Chevaliers de l'Ordre de la Jarretière, les Ducs de Bolton & de Rutland, & les Comtes de Dorset

&

92 *Mercuré Historique & d'Halifax.* Le Roi ni le Prince de Galles n'ont point assisté à cette Cérémonie, dont les Ducs de Devonshire, de Richemont & de Kent ont fait les Fonctions. Les Chevaliers nouvellement installés donèrent un Magnifique régal à tous les Compagnons de l'Ordre qui se trouvèrent à *Windsford*. Cette Cérémonie n'a pas été fort divertissante pour une partie des Curieux; car on écrit que plus de 40. personnes, qui s'étoient rendus pour ce jour-là à *Windsford*, avoient été volés dans la plaine d'*Onslow*, par des Voleurs de grand chemin, qui prirent entr'autres 100 Guinées à un seul Gentilhomme.

VII. On a déjà touché ailleurs quelque chose d'un Conseil de Guerre nouvellement établi par le Conseil de S. M. pour examiner l'Etat des Troupes, & les Grieffs des Officiers. Ce Conseil qui doit s'assembler deux fois la semaine est composé des Généraux Earle, Comte de Portmore, Lumley, Comte d'Orknei, & Duc d'Argile, des Lieutenans Généraux Cholmondley, Withers, Seymour, Compton, Comte d'Aran, Webb, Sankey

Politique. Janvier 1715. 93
Sankey & Carpenter; & des Majors Généraux Davenport, Weatham, Tattons, Sabine, Kellum, Holmes & Wade, qui font en tout 21. Officiers Généraux. Le Général Earle est Président de ce Conseil, qui changera tous les 3. mois, & sera toujours composé d'un pareil nombre d'Officiers. Le Rapport que ce Conseil dressera sera remis au Roi, qui a déclaré, qu'il vouloit avoir dans son Conseil une Liste de tous les Officiers qui sont à son service, dont les noms seront couchés selon leur ancienneté, de même que ceux de tous les Régimens; S. M. ayant dessein de rendre justice à chacun, & de nommer aux places vacantes les Officiers à qui elles appartiendront suivant leur rang. Comme elle a toujours fait ci-devant à Hannover; à moins que ce ne soit dans quelque occasion extraordinaire, ou pour quelque grand service.

Ce Conseil s'assembla à Witehall pour la première fois le 24. du mois dernier; & il y fut résolu, sous le bon plaisir du Roi, de casser les Officiers de 5. Régimens qui

94 *Mercuré Historique* &
qui font sur pié , & de mettre en
leur place les Officiers de 5. autres
Régimens qui ont été cassez par
le dernier Gouvernement , & dont
les Corps sont plus anciens que
ceux des Officiers qu'on avoit ré-
servéz. Les Commissaires de l'A-
mirauté doivent aussi faire quel-
ques changemens parmi les Offi-
ciers de Marine.

*Réflexions sur les Affaires
de la Grande-Bretagne.*

C'Est avec quelque espèce de
raison que bien des gens s'é-
tonnent que le Roi n'ait point en-
core cassé le Parlement de la G.
B. pour en indiquer un autre,
comme on dit que S. M. en a le
dessein depuis qu'Elle est sur le
Trône. On pourroit répondre à
cela , que le Royaume étant en
paix , & le Roi n'ayant rien à de-
mander , on ne devoit pas être
surpris de ce retardement ; mais
peut-être qu'il y a encore d'autres
raisons plus solides. La Cour ne
sauroit prendre trop de précautions
pour prévenir les dangereuses Bri-
gues

Politique. Janvier 1715. 95
gues que le Docteur Sacheverel
& ceux de son Parti font dans les
Provinces pour faire élire des Mem-
bres propres à exciter des Brouil-
leries & de la confusion dans la
Chambre des Communes , & à tra-
verser les bons desseins du Gou-
vernement.

Il faut convenir que quelque
avantageuse que soit la constitu-
tion du Royaume , par rapport a la
Liberté , elle ne laisse pas de pou-
voir être renduë fort dangereuse
à cette même Liberté , par l'ani-
mosité des Partis , ou l'ambition
des Particuliers. On en trouve plu-
sieurs exemples dans le Siècle pas-
sé , où les Rois ; ou quelques per-
sonnes privées ont abusé du pou-
voir des Parlemens , & mis la
Nation à deux doits de l'Esclava-
ge ; comme sous Jaque I. & Char-
les I. sous Cromwel , & sous Ja-
ques II. où chacun a voulu tour à
tour porter l'autorité des Rois ou
du Parlement au delà des justes
Bornes que prescrivent les Loix.
L'obstination des Toris & des Ja-
cobites d'à présent , ne vise pas à
des projets moins dangereux , puis
qu'ils vont directement à changer
tout

96 *Mercuré Historique &*
tout ce qui s'est fait depuis 22. ans
pour la sûreté de la Religion & de
la Liberté ; mais ils ne considé-
rent pas qu'en manquant de réus-
sir, ils exposent leur Patrie d'un
autre côté ; je m'explique.

On ne peut pas nier que les To-
ris ou Jacobites en se déclarant con-
tre le Gouvernement présent, sous
un Prince sage & puissant de lui-
même & appuyé d'un Parti aussi
considérable par le nombre, que
par les richesses, ne puissent avoir
du dessous sans miracle. La bon-
ne Politique ne nous permet pas
non plus de douter que la Cour
n'extirpât entièrement alors un
Parti qui cherche sa perte. Que
n'auroit pas pour lors à craindre la
Grande-Bretagne d'un Prince qui
voudroit faire tous ses efforts pour
établir les choses sur un pied où
il n'est plus rien à craindre de
pareil. Convenons donc, que les
Toris & leurs Adherens sont bien
entêtés & bien téméraires, ou plû-
tôt que la Grande-Bretagne est bien
heureuse dans cette conjoncture,
d'être tombée entre les mains d'un
Monarque Généreux, & aussi équi-
table que Modéré.

NOU-

Ayuntamiento de Madrid

Politique. Janvier 1715. 97

NOUVELLES D'ESPA-
GNE, DE PORTUGAL
ET DES PAIS-BAS.

I. LA Paix entre l'Espagne & les
États Généraux des P. U. ne
fut publiée à Madrid avec les Céré-
monies ordinaires que le 10. de No-
vembre. Celle du Mariage du Prince
D. Alex. Lanti, avec la Fille du
Marquis de Priego se fit le 27. dans
l'Appartement de la Princesse des
Ursins sa Tante, en présence du
Roi qui fit le Marié Grand d'Espa-
gne, à Condition qu'après sa mort
cette dignité passera à son Beau-
frère & à ses Décendants. Le Fils
de Mr. Orri sera fait dit-on, Sé-
crétaire de l'Evêque de Gironne,
Secrétaire d'Etat des Finances ; &
Mr. Bataille parent du même Mr.
Orri, Intendant de Marine, de
Commerce & des Douanes.

Le Roi a nommé le Marquis de
Villa-Mayor Ambassadeur auprès
du Roi de Sicile : Don Louis de
Mirabel y espinola, Membre du
Conseil de Castille, auprès des E-
tats Généraux, avec 18. mille écus
par an, sans les frais des Equipages
Tome LVIII. E &

98 *Mercuré Historique &*
& du Voïage : Le Marquis San
Phelipe Envoyé Extraordinaire à
Génes. La nomination des autres
Ministres Etrangers n'est pas enco-
re sûre. Voici la suite des autres
nouveaux Ministres que le Roi a
nommez.

Le Marquis de Andia & Don
Garcia Perez de Araciel, Affes-
seurs du Conseil d'Etat. Le Comte
de Valdelaguila, Conseiller des
Guerres. Don Thomas de Sola,
premier Avocat-General des Guer-
res: Don Augustin Montiano, se-
cond Avocat General. Don Mi-
guel Francisco Guerra, premier
Président du Conseil de Castille:
le Marquis de Aranda, second Pré-
sident: Don Francisco Portell,
troisième Président: Don Sebastian
Romero, quatrième Président; &
Don Manuel Antonio de Azeve-
do, cinquième Président dudit
Conseil.

Conseillers de Castille: Don Al-
fonso Castellanos, Don Pedro Gome-
s de la Caba, Don Francisco
Molano, Don Juan Rosillo de
Lara, Don Geronimo Pardo, Don
Andres de Barcia, & Don Loren-
ço Gonzalez: Don Juan Fernan-

do

Politique. Janvier 1715. 99
do de Salinas, premier Avocat-
General: & Don Francisco Rianza,
second Avocat General.

Le Conseil des Finances: Don
Juan de Riomol, troisième Prési-
dent; & Don Balatazar de Azeve-
do, quatrième Président: Don
Diego Guevara, Don Baltazar Al-
varez, & Don Ragmundo de Vil-
laci, Conseillers: D. Manuel de
Toledo, D. Francisco de Mera,
& D. Antonio de Vargas, Avoca-
ts-Generaux.

Le Conseil des Indes: Don Die-
go de Valdes, & Don Juan de la
Chica, Avocats-Generaux.

Le Conseil des Ordonnances: Don
Thomas Molinillo, Avocat-Ge-
neral.

La Chambre des Alcades: Don
Mannel Fuentes, Président: Don
Joseph Genzano, Don Alonzo Uria
de Liano, Don Leonardo de Vi-
vanco, Don Francisco de Hernan-
des Reylo, & Don Clemente Usel,
Alcades: Don Cosme Talon, Fisci-
cal: Don Diego de Barbaстро, pre-
mier Avocat du Roi; & Don Jo-
seph de Passamonte, second Avoca-
t: Don Fran. Portel, Alcalde
de Bâtimens & Forêts.

E 2

Char-

Charges hors de la Cour : Don Diego Marquina Guerra , Fiscal de *Valladolid* : Don Jozeph Anoz , Juge de Navarre : Don Jozeph Ezquerria , Alcalde de la Cour de Navarre : Don Bartolome de Henao , Alcalde des Gentilshommes de la Chancellerie de *Valladolid* : Don Juan de Celis , Alcalde des Gentilshommes de *Grenade* ; Don Juan Fernandez de Torres , Alcalde de la Cour Criminelle ; Don Francisco Vicente Cano , Alcalde de la Chancellerie ; & Don Pedro Rodriguez Coronel , Fiscal de la même Ville : Don Sancho Barnuevo , & Don Francisco Despeh , Juges de *Valence* ; Don Andres Garcia , Alcalde du Criminel ; Don Jozeph Martines , Fiscal Criminel ; & Don Rafael Lozela , Fiscal Civil de la même Ville : Don Juan de la Rameda , Juge de *Saragosse* ; Don Diego Franco , Alcalde des Audiences ; & Don Melchior , Fiscal de la même Ville.

La Reine Douairiere d'Espagne étant partie de *Bayonne* le 8. de Novembre, se rendit à *Pau* pour y attendre la nouvelle Reine sa Nièce, d'où Elle alla le 29. au devant d'Elle à un

quart

Politique. Janvier 1715. 101
 quart de lieuë de la Ville. Les deux Reines mirent d'abord pié à terre & s'embrassèrent. ensuite de quoi la Reine monta dans le Carosse de la Reine Douairiere qui lui donna la droite & la conduisit au Château où Elle lui avoit fait préparer des apartemens : Elle l'a defrayée pendant le séjour qu'Elle a fait à *Pau* , & jusqu'à son arrivée à *St. Jean Pied-de-Port* , où Elle l'a accompagnée : Elle a aussi fait présent à S. M. d'un Collier de Perles , qu'Elle avoit reçu du feu Roi Charles II. son Epoux , de même que des deux magnifiques Brasselets de Montezuma , & du riche Carcan de Diamans & de Rubis dont l'Amirante de Castille lui avoit fait présent. Le 9. du mois passé , S. M. ayant pris congé de la Reine Douairiere à *St. Jean Pied de Port* , traversa heureusement les Pirenées , le long du pénible chemin d'*Altovizcar* , & arriva le soir à *Roncevalles* , où le Marquis de Los Balbazes la remit au Marquis de Santa Cruz , Grand Maître d'Hôtel de la Reine , dont tous les nouveaux Officiers s'étoient aussi rendus à *Roncevalles*. Lors que S. M. y fit son entrée.

E 3

le

le Duc de Medina-Celi vint à sa rencontre avec 3. Carosses & une nombreuse suite en habits magnifiques: Ce Marquis lui remit alors le présent de Joyaux que le Roi son Epoux lui envoyoit. S. M. fut ensuite conduite à l'Eglise, où l'on chanta le *Te Deum*. Les Députés du Royaume de Navarre avoient reçu & complimenté la Reine sur leurs Frontières. Le 10. au soir, S. M. arriva à *Zubiri*, où Elle coucha; & le 11., Elle arriva à *Pampelune* aux acclamations des Peuples, étant accompagnée de tous les Membres des Colléges respectifs, qui avoient fait dresser divers Arcs de Triomphe & autres marques de réjouissance.

II. On est fort rebuté à la Cour de Lisbonne des difficultez continues que les Espagnols apportent à la conclusion de la Paix; Et on est resolu de s'adresser sur ce sujet aux Puissances Alliées du Portugal qui se sont rendues Garentes de la Paix Generale. Cependant comme on a appris que les Espagnols continuent de remplir leurs Magazins sur la Frontière, tant pour les Troupes qu'ils ont déjà dans l'Estra-

ma-

Politique. Janvier 1715. 103
madure, que pour celles qu'ils y attendent de Catalogne, le Roi de Portugal a envoyé des ordres pour pourvoir aux nécessitez des siennes, & pour mettre les Places les plus exposées en état de deffence. Les François qui ont obtenu ci-devant des Gouverneurs des Places du Bresil la permission d'y envoyer 12. Vaisseaux, font solliciter par leur Ambassadeur la même permission; mais comme cela fait tort au Commerce des autres Nations, on ne croit pas qu'on la leur accorde. Le Roi deffend de fraper désormais des pièces d'or au Bresil, & veut qu'on apporte l'or en barre en Portugal.

III. Suivant les Lettres d'*Anvers* du mois passé, on y avoit encore tenu cinq Conférences au sujet de la Barrière depuis notre dernier Journal; de sorte que ce fut la 18. qui se tint le 20. du même mois; ensuite de quoi Mr. vander Dussen & Mr. Geldermalsen partirent pour la Hollande, & les autres Plénipotentiaires s'en furent, aussi-bien que le Comte de Koningseeck & le Général Cadogan, à *Bruxelles*.

On mande de cette dernière Ville, qu'on y vendit vers le milieu du

E 4

mé.

104 *Mercuré Historique* &
même mois, tous les Meubles que
l'Electeur de Bavière y avoit enco-
re, à la réserve des belles Glacés
de Miroir qui y étoient restées a-
près la Bataille de *Ramellies*. Les
Officiers que l'Electeur avoit éta-
blis dans les Places de sa Souverai-
neté ont été remerciez; mais on
assure que le Comte de *Koningsfiek*
leur auroit fait écrire de garder l'Ad-
ministration de leurs Charges par
provision; jusqu'à ce que les affaires
fussent réglées dans le País avec les
deux Puissances Maritimes, ou que
l'Empereur y eût pourvû. On a-
voit cependant déjà mis les Armes
de S. M. Impériale sur les portes
des Bureaux où se payent les Droits
d'entrée & de sortie, dans le Du-
ché de Luxembourg, le Comté de
Namur, & dans la Ville de *Nieu-*
port.

Les Etats de Brabant qui ont été
convoquez pour la première fois au
nom de S. M. Impériale, doivent,
dit-on, délibérer sur l'entretien des
Troupes Impériales, dont on a dé-
jà fait la répartition, & qu'on at-
tend à toute heure dans le Luxem-
bourg, & la Comté de Namur. El-
les sont au nombre de 20. Batail-

lons,

Politique. Janvier 1715. 105
lons, & de 12. Escadrons; ce qui,
avec les Régimens Nationaux, ou
Espagnols, qui ont été levez de-
puis la Bataille de *Ramellies*, fait
environ 23. mille hommes. On
compte que l'entretien de toutes ces
Troupes coutera près de trois mil-
lions par an.

Le Comte de *Koningsfiek* étant
arrivé à *Bruxelles* le 26. du mois
passé, a fort exhorté les prin-
cipaux Membres des Etats à don-
ner dans leur Assemblée des Mar-
ques de leur Fidélité & leur zèle
pour l'Empereur, en lui accordant
des Subsidés proportionnez à ses Be-
soins. Le Baron d'Hovorft, Pré-
sident de la Chambre des Finances
de Brabant, partit le 29. pour *Gand*,
afin de faire aux Etats de Flandres
la demande du subsidé qu'on accor-
de de tout tems au Souverain; &
& pour recommander fortement aux
Régens de témoigner en cette oc-
casion leur affection & leur bon
cœur à S. M. Impériale: Ce Baron
alla faire aussi un tour dans les Vil-
les qui ont voix aux Etats, pour
le même sujet: Mais soit qu'il ait
fait connoître à son retour, qu'il
n'avoit pas trouvé les choses aussi-

E 5

bien

bien disposées qu'il seroit à souhaiter, le Comte de Koningseck partit lui-même le 4. de ce mois pour la même Ville de *Gand*. S. Exc. y fut reçû au bruit de l'Artillerie, & ayant été regalée le lendemain à dîner par l'Evêque, reprit le même jour la route de *Bruxelles*. Ce Ministre a appuyé par sa presence la Requisition du Baron d'Hovorst, par laquelle les Etats de Flandres font prier d'accorder par forme de Subside Extraordinaire une certaine somme pour dresser des Magazins, & entretenir les Troupes Impériales; mais on ne fait point encore la résolution qu'on prendra là-dessus.

Le même Comte de Koningsek se rendit le 7. à *Anvers*, où le Général Cadogan étoit aussi arrivé le jour précédent de *Bruxelles*, de même que Mrs. vander Dussen & Geldermalsen quelques jours auparavant de la Haye, & tous ces Plenipotentiaires tinrent encore une longue Conférence à l'issuë de laquelle le Général Cadogan partit pour Hollande, sans qu'on sache encore précisément l'état des affaires de la Barrière.

IV. Le Conseil d'Etat s'étant

ren-

Politique. Janvier 1715. 107
 rendu le 28. du mois passé à l'Assemblée des Etats Généraux y présenta le nouvel état de Guerre pour cette présente année 1715., lequel a été envoyé dans les Provinces respectives de l'Union.

Le 29. le Comte de Strafford, Ambassadeur extraordinaire de S. M. Britannique, eut son Audience publique de Congé des Etats Généraux avec les Cérémonies accoutumées. Mrs. de Renswoude & du Tour, Députés, allèrent prendre l'Ambassadeur sur le midi dans le premier Carosse de l'Etat, suivi de 2. Carosses à 8. & à 6. chevaux, & d'un grand Cortège d'autres Carosses à 6. 4. & 2. chevaux, & le conduisirent à l'Assemblée de L. H. Puissances, où après avoir présenté une Lettre du Roi qui fut lûe sur le champ, S. Exc. fit la Harangue suivante.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

Outre ce que vous venez d'entendre dans la Lettre du Roi mon Maître, j'ai ordre de Sa Majesté, en prenant congé de Vos Hautes Puissances, de réitérer les assurances de sa ferme & inviolable amitié pour cette

E. 6.

Ré-

République, qu'il Vous donna lui-même en passant par ici, & que j'ai eu occasion de Vous répéter plus d'une fois, depuis la mort de cette très-Excellente, très-Pieuse, & très-Glorieuse Princesse, la feuë Reine.

Le Roi mon Maître est si sensible aux témoignages, que V. H. P. lui ont donné, de leur affection & attachement à son intérêt, que S. M. ne manquera jamais à une juste reconnaissance.

Les éminentes & éclatantes qualitez de Sa Majesté jointes à sa Puissance, Vous serviront d'assurance, qu'ayant une fois la Bienveillance & Parole Royale de ce Prince, Votre République pourra se reposer là dessus, comme sur l'appui le plus solide.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, mais dès le commencement de mon Ambassade auprès de V. H. P., que j'ai tâché de Vous confirmer dans le sentiment, qu'une étroite Union avec la Couronne de la Grande-Bretagne ne Vous sauroit être qu'avantageuse & même nécessaire: Votre République en a trop ressentis les effets, pour pouvoir douter de cette vérité.

V. H. P. concevront facilement, qu'après environ treize années d'Ambassades, lesquelles j'ai commencé sous le Règne du feu-Roi Guillaume de très glorieuse mémoire, il me doit être agréable (ayant toujours eu l'entière approbation de mes Souverains) de pouvoir retourner chez moi, & y jouir du bonheur présent de ma Patrie: Je m'en retourne avec d'autant plus de satisfaction, que j'ai cel-

le

le de voir l'heureuse conclusion de mes Négociations. Il est vrai, que la signature du Traité entre l'Espagne & le Portugal paroît manquer encore, pour rendre la Paix tout à fait complete: c'est pourquoy je me trouve obligé d'informer V. H. P. qu'elle est portée si près, que dans une Conférence, qui s'est tenue depuis peu chez moi, entre les Plénipotentiaires de ces deux Couronnes, il n'y avoit que la seule différence de 130. mille écus, sans laquelle ce Traité eût été signé alors; ce qui ne sauroit manquer au retour des Courriers, que ces Ministres se croient obligés d'envoyer là-dessus à leurs Cours; car la somme est trop modique pour arrêter plus long tems une affaire de cette importance; d'autant plus que le Roi Très-Chrétien veut bien y intervenir.

J'ai dû travailler aussi, comme il Vous est connu, selon mes Instructions de la feuë Reine (afin de rendre cette Paix durable) à reconcilier les differens entre l'Empereur & cette République touchant la Barrière, comme aussi à renouveler nos Traitez d'Alliance, & à établir des Garanties réciproques entre les Puissances intéressées dans la Balance & Tranquillité de l'Europe: Dont il a plu depuis au Roi mon Maître, de charger principalement un de ses Secretaires d'Etat, qui entr'autres avantages, ayant celui d'une confiance personnelle avec l'Empereur, ne manquera pas, comme je l'espère, de les régler bien-tôt à la satisfaction generale.

En attendant, je vois avec plaisir, que votre Etat commence déjà à sentir les bons effets de la Paix; qu'il est dans une entière sûreté, quitte des appréhensions, dans lesquelles je le trouvois à mon arrivée ici, des événemens d'une longue, & sanglante & onéreuse Guerre.

Comme j'ai toujours souhaité très sincèrement le bien & la sûreté de cette République, je ne saurois passer sous silence, la satisfaction que j'ai, d'avoir eu des occasions, durant le cours de mes Négociations, d'en donner des preuves très-essentiellés, & d'avoir rendu des services très-considérables à cette République; ce qui est plus particulièrement connu à quelques Membres très-dignes de cet Etat, qui m'ont honoré de leur amitié, & qui ne manqueront pas de me rendre justice là dessus.

Il ne me reste qu'à remercier V. H. P., des égards qu'Elles m'ont témoigné pendant mon séjour ici, les assurant, que j'en conserverai toujours une reconnoissance très-parfaite, & que je ne manquerai pas, étant dans ma Partie, comme j'ai toujours fait ailleurs, de contribuer tout ce qui dépendra de moi, à conserver la bonne Harmonie & Union entre nos deux Nations, que je regarde comme le meilleur & le plus ferme soutien de la Balance, & Liberté de l'Europe, aussi bien que de la Religion Protestante.

Mr. Velters, alors Président de l'Assemblée, répondit à ce Discours dans des termes convenables, & le

Com-

Politique. Janvier 1715. III
Comte de Strafford fut ensuite reconduit chez lui avec les mêmes Cérémonies, où il régala à dîner les Seigneurs Députés qui l'avoient accompagné, & plusieurs autres Personnes de distinction. L'Etat lui a fait présent d'une Chaîne d'or, & d'une Médaille de la valeur de six mille florins. Ce Comte partit le 9. au matin & alla s'embarquer pour passer en Angleterre.

Il a paru à la Haye à la fin du mois passé & au commencement de celui-ci, deux Ordonnances Provinciales, dont la première deffend l'entrée & l'usage des Duites fabriquées hors de la Province de Hollande, &c. La seconde ordonne la levée d'un Centième denier réel & personnel, & d'un Deux-centième denier, seulement réel, sur les Obligations, Rentes perpétuelles & Viagères, & Actions de la Compagnie des Indes Orientales, pour cette Année 1715., &c.

Le Comte de Tarouca & Don L. d'Acunha, Plénipotentiaires de Portugal, revinrent d'Utrecht à la Haye le 30 du mois passé, & le Duc d'Osune s'y rendit le 3. de ce mois. On dit qu'il est encore survenu quelque difficulté sur le Traité entre ces deux

112 *Mercuré Historique &*
 deux Couronnes, qui oblige ces Mi-
 nistres d'attendre la réponse d'un
 Exprès nouvellement dépêché. Ce-
 pendant, les Ministres de Portugal,
 après quelques Conférences avec le
 Marquis de Châteauneuf, & le Gé-
 néral Cadogan, sont retournez à
Utrecht, où ils ont été suivis peu de
 jours après du Duc d'Osune.

Le Général Stanhope arriva ici
 de *Vienne* le 6. de ce mois, & le
 Général Cadogan le 9. d'*Anvers*.
 Ces deux Ministres ont eu séparé-
 ment, ou ensemble plusieurs Con-
 férences avec les Députez de l'E-
 tat depuis leur arrivée; Ensuite de
 quoi le Général Stanhope s'embar-
 qua le 11. pour passer à *Londres*,
 le Général Cadogan qui l'avoit ac-
 compagné jusqu'à son Jacht revint
 le même soir à la Haye.

Le même jour les Députez de
 L. H. P. & du Conseil d'Etat fu-
 rent en conférence sur les Affaires
 de la Barrière, & on fit partir 2.
 exprès l'un pour *Anvers* & l'autre
 pour *Londres*.

Les Etats de Hollande & de
 West-Frise qui s'étoient rassemblez
 le 9. de ce mois, se séparèrent le 19.

F I N.

TA-

T A B L E

D E S

M A T I E R E S,

Mois de Janvier 1715.

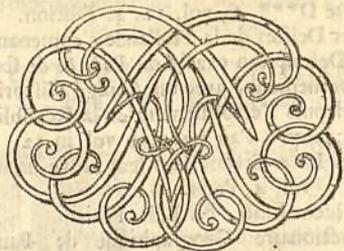
<i>M</i> ercuré Historique & Politique, conte- nant l'état present de l'Europe.	8
<i>Nouvelles de Rome & d'Italie.</i>	ibid.
<i>Réflexions sur les Nouvelles de Rome & d'I- talie.</i>	20
<i>Nouvelles du Nord.</i>	21
<i>Réflexions sur les Nouvelles du Nord.</i>	44
<i>Nouvelles de Turquie, de Hongrie, d'Alle- magne & de Suisse.</i>	47
<i>Réflexions sur les Nouvelles de Turquie, de Hongrie, d'Allemagne, & de Suisse.</i>	59
<i>Nouvelles de France.</i>	62
<i>Réflexions sur les nouvelles de France.</i>	78
<i>Nouvelles de la Grande-Bretagne.</i>	80
<i>Réflexions sur les Affaires de la Grande- Bretagne.</i>	94
<i>Nouvelles d'Espagne, de Portugal, & des Pais-Bas.</i>	97

MERCURE
HISTORIQUE
ET
POLITIQUE,

*Contenant l'état présent de l'Europe,
ce qui se passe dans toutes les Cours,
l'intérêt des Princes, leurs brigues,
& généralement tout ce qu'il y
a de curieux pour le*

Mois de Février 1715.

Le tout accompagné de Réflexions Poli-
tiques sur chaque Etat.



A LA HAYE,
Chez HENRI van BULDEREN.

M. DCC. XV.

Avec Privilège des Etats de Holl. & Westf.